



**Assemblée générale
Conseil économique et social**

Distr.
GÉNÉRALE

A/64/64
E/2009/10
13 mars 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Assemblée générale

Soixante-quatrième session

Point 51 de la liste préliminaire*
Les technologies de l'information
et des communications au service
du développement

Conseil économique et social

Session de fond de 2009

Genève, 6-31 juillet 2009
Point 13 b) de l'ordre du jour provisoire**
Questions relatives à l'économie et
à l'environnement: science et technique
au service du développement

**PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI
DES RÉSULTATS DU SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIÉTÉ
DE L'INFORMATION AUX NIVEAUX RÉGIONAL
ET INTERNATIONAL**

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été élaboré à la demande du Conseil économique et social qui, dans sa résolution 2006/46, avait prié le Secrétaire général d'informer la Commission de la science et de la technique au service du développement (CSTD) de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) dans les rapports annuels qu'il présente à ladite commission. Ce rapport fait le bilan des progrès réalisés aux niveaux international et régional dans la mise en œuvre des résultats du SMSI et recense les obstacles et les problèmes rencontrés. Le secrétariat de la CNUCED l'a élaboré sur la base des renseignements fournis par des entités du système des Nations Unies et d'ailleurs sur les efforts que ces organismes ont faits en 2008 pour mettre en œuvre les résultats du SMSI, le but étant de partager les pratiques optimales et efficaces et les enseignements tirés de l'expérience.

* A/64/50.

** E/2009/1.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Introduction.....	3
I. VERS L'ÉDIFICATION D'UNE SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION À DIMENSION HUMAINE, AXÉE SUR LE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDAIRE	3
A. L'accès aux TIC et leur utilisation.....	3
B. Le fossé du haut débit	4
C. Existence d'un contenu local	5
D. Confidentialité des données	6
II. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI AUX NIVEAUX RÉGIONAL ET INTERNATIONAL.....	8
A. Mise en œuvre et suivi à l'échelon régional	8
B. Mise en œuvre et suivi au niveau international	15
III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	37

Introduction

1. Le présent rapport a été élaboré conformément aux résolutions 2006/46 et 2007/8 du Conseil économique et social, dans lesquelles celui-ci priait le Secrétaire général d'informer la Commission de la science et de la technique au service du développement (CSTD) de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), sur la base des renseignements fournis, le cas échéant, par les entités pertinentes du système des Nations Unies et d'ailleurs.
2. Dans sa résolution 2008/3, le Conseil a recommandé en outre que lors de la soumission de leurs rapports à la CSTD, les organismes qui coordonnent la mise en œuvre des grandes orientations appellent l'attention de la Commission sur les obstacles et problèmes rencontrés aux échelons régional et international par toutes les parties prenantes au regard des engagements et recommandations relatifs aux grandes orientations qu'ils supervisent, et formulent des propositions afin que la Commission puisse agir si cela s'avère nécessaire.
3. Le présent rapport intègre l'analyse des réponses fournies par 20 organismes internationaux et régionaux à une lettre qui leur avait été adressée par le Secrétaire général de la CNUCED pour les inviter à fournir des éléments d'information sur les tendances, les réalisations et les obstacles relatifs à la mise en œuvre des résultats du SMSI¹. Ce rapport ne prétend pas établir un recensement détaillé de tous les efforts de mise en œuvre en question, mais se limite aux grandes initiatives prises depuis février 2008, telles que les organismes concernés les ont décrites².

I. VERS L'ÉDIFICATION D'UNE SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION À DIMENSION HUMAINE, AXÉE SUR LE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDAIRE

A. L'accès aux TIC et leur utilisation

4. À maints égards, la fracture numérique a continué de se résorber en 2008. Une étape importante du progrès vers une société mondiale de l'information a d'ores et déjà été franchie: plus de la moitié de la population de la planète a au moins atteint un niveau élémentaire de connectivité. En outre, 80 à 90 % des habitants du globe vivent aujourd'hui à la portée d'un réseau de téléphonie mobile, soit deux fois plus qu'en l'an 2000. L'Union internationale des télécommunications (UIT) estime que le nombre d'abonnés au téléphone mobile aura franchi la barre des 4 milliards fin 2008, ce qui correspond à un taux mondial de pénétration de plus de

¹ Alliance mondiale pour les technologies de l'information et des communications au service du développement, CCI, CEA, CEE, CEPALC, CESA, CESAP, CNUCED, Conseil de l'Europe, FAO, Forum de la gouvernance d'Internet, OMM, OMPI, OMS, ONUDI, UIT, UNDESA, UNESCO, UNU et UPU.

² Le texte intégral des communications de chaque organisme peut être consulté sur le site Web de la CSTD: <http://www.unctad.org/Templates/Page.asp?intItemID=2696>.

60 %³. L'un des avantages qu'offre la téléphonie mobile est la souplesse des services de messages courts (SMC), utilisés à des fins de plus en plus novatrices, y compris les transactions financières, la communication des informations les plus récentes sur les prix du marché, la transmission de nouvelles, les alertes d'urgence et d'autres fonctions importantes.

5. Le fossé qui sépare les pays développés des pays en développement en ce qui concerne l'accès à Internet se comble également, quoique plus lentement. Fin 2008, la moitié des utilisateurs d'Internet habitaient dans des pays en développement, en particulier en Asie. Sur le plan régional, l'Afrique et le Moyen-Orient connaissent la croissance la plus rapide en ce qui concerne la téléphonie mobile et Internet.

6. En dépit de ces tendances positives, de nombreux problèmes restent posés. De larges disparités subsistent sur le plan de la pénétration et de l'accessibilité économique, que ce soit dans les pays et les régions ou d'un pays et d'une région à l'autre. Dans l'ensemble des pays en développement, 12 % seulement de la population utilisent Internet. Par ailleurs, le débat sur la fracture numérique s'appuie de moins en moins sur la mesure de la connectivité de base pour se centrer sur des questions de vitesse (largeur de bande) et des considérations liées à l'utilisateur, comme l'existence d'un contenu local et la confidentialité des données. Le fossé du haut débit pose un problème particulier car il continue de se creuser et il existe une différence qualitative très importante entre ceux qui ont accès à une connexion Internet à haut débit et ceux qui n'y ont pas accès. Les problèmes liés à l'accès bon marché au haut débit, à l'expansion du contenu local et à la confidentialité des données appellent tout particulièrement l'attention de la CSTD.

B. Le fossé du haut débit

7. En dépit des progrès remarquables qu'ils ont réalisés pour faire usage de la technologie de l'information et de la communication (TIC) et réduire la fracture numérique, les pays en développement restent défavorisés en ce qui concerne la couverture du haut débit, puisqu'ils représentaient 35 % des abonnés au haut débit en 2006, l'Afrique en représentant moins de 1 %. Le «fossé numérique» laisse donc la place au «fossé du haut débit». Les connexions Internet par ligne commutée sont juste assez puissantes pour transmettre des courriels, sans parler de la plupart des services informatiques locaux. Utiliser une connexion par ligne commutée peut entraîner une attente de plusieurs minutes pour ouvrir un courriel, voire davantage pour télécharger un fichier PDF. Cette lenteur décourage l'utilisateur ou même le dissuade de se servir d'applications qui permettraient un gain d'efficacité et de productivité.

8. Un accès bon marché au haut débit est nécessaire pour profiter pleinement des possibilités offertes par Internet. Le système des Nations Unies et d'autres partenaires – y compris les gouvernements, la société civile et le secteur privé – s'intéressent au haut débit dans le cadre de leurs efforts pour aider les pays en développement à atteindre les objectifs du SMSI et les objectifs du Millénaire pour le développement.

³ Voir «Le nombre d'abonnés au téléphone mobile dans le monde franchira la barre des 4 milliards fin 2008», 25 septembre 2008, http://www.itu.int/newsroom/press_releases/2008/29-fr.html.

9. C'est dans ce contexte qu'à l'occasion du troisième anniversaire de la seconde phase du SMSI, le Gouvernement tunisien, en collaboration avec la CNUCED et l'UIT et en partenariat avec l'Alliance mondiale pour les TIC au service du développement et la Banque africaine de développement, a organisé en novembre 2008 le troisième ICT4All Forum – Tunis+3 à Hammamet (Tunisie), sous le patronage du Président de la Tunisie, M. Zine El Abidine Ben Ali. Les participants à ce forum ont examiné les stratégies et les options offertes aux pays à faible revenu pour élargir leur accès à la technologie du haut débit à bas coût, par liaison fixe ou sans fil. Le forum a été l'occasion de présenter certaines initiatives récentes en matière de haut débit qui s'adressent aux pays à faible revenu, ainsi que de mettre en commun les expériences nationales en ce qui concerne l'utilisation du haut débit. Il a réuni près de 1 500 participants représentant plus de 60 pays⁴. Le forum ICT4All est un événement annuel important qui vise à préserver l'élan du SMSI.

C. Existence d'un contenu local

10. Alors que l'objectif est de mettre les TIC à la portée de tous, l'absence de contenu local sur Internet et d'autres formes de TIC (comme les appareils portables) est de plus en plus préoccupante. Elle est considérée comme un obstacle majeur à l'avènement d'une société de l'information ouverte à tous. Même dans les pays en développement qui peuvent se prévaloir d'un niveau de connectivité relativement élevé, le contenu local – c'est-à-dire l'information fournie dans les langues locales et correspondant aux valeurs, aux styles de vie et aux besoins des communautés locales – est souvent rare. Il est essentiel de remédier à ce problème pour tirer pleinement parti d'Internet et rendre le savoir et l'information facilement accessibles et utilisables par tous⁵. Le contenu produit localement peut aider les pauvres à devenir plus autonomes, par exemple en leur fournissant des outils pédagogiques en ligne, en créant de nouvelles possibilités d'activité économique et en améliorant l'accès aux informations sur le marché agricole et aux prévisions météorologiques.

11. Le seul fait d'accroître la pénétration d'Internet n'entraîne pas nécessairement un développement du contenu local. Pour que ce contenu soit produit, il faut que ceux qui en sont possesseurs ou auteurs soient incités à le créer, l'adapter ou l'échanger et qu'ils disposent de ressources pour ce faire. Les organismes de «promotion» du contenu mondial (ou non local) restent généralement plus puissants et disposent de ressources plus importantes que ceux qui diffusent du contenu local. Dans de nombreux pays en développement, les personnes et les organisations n'ont pas les ressources financières et techniques nécessaires pour créer un contenu adapté aux besoins locaux. Sur le plan de l'offre, les entreprises ont besoin d'un scénario d'activité attractif pour créer et «promouvoir» du contenu local. Si leur rentabilité dépend de la volonté des segments pauvres de la société de payer pour avoir du contenu local, le secteur privé ne pourra vraisemblablement pas créer seul les conditions du marché souhaitables pour combler

⁴ <http://www.ict4allforum.tn/?id=3>.

⁵ En Inde, par exemple, plus de 18 millions de personnes de plus de 15 ans sont des utilisateurs d'Internet. Néanmoins, la plupart du milliard d'habitants que compte l'Inde, ne parlant pas anglais, ont un accès limité à Internet. Voir <http://gigaom.com/2006/08/17/local-content-for-indian-internet-growth/>.

cette lacune. En revanche, de nombreuses initiatives portant sur le contenu qui utilisent les TIC ont tendance à «promouvoir» du contenu externe auprès des communautés locales, contribuant surtout à faciliter l'«accès» au savoir des autres. Les nouvelles technologies et les nouveaux dispositifs (comme les télécentres) servent rarement à renforcer la «promotion» du contenu local par les populations locales. Ainsi, la comparaison entre la «promotion» et l'«attraction» – ou entre l'offre et la demande – est nettement favorable au contenu non local.

12. Alors que l'importance du contenu local a été mise en avant dans le cadre de nombreuses réunions internationales par les donateurs et les organismes de coopération, les initiatives concrètes et les compétences techniques dans ce domaine restent rares. La mesure dans laquelle les partenariats public-privé (PPP) peuvent être un moyen de créer davantage de contenu et de services locaux destinés aux pauvres est une question à étudier. L'établissement d'un programme commun tenant compte de la dynamique de l'offre et de la demande de contenu local aidera à unir les différentes parties prenantes dans la recherche de meilleures solutions au problème du contenu local. Il serait utile de faire l'inventaire des meilleures pratiques visant à favoriser le contenu local.

D. Confidentialité des données

13. Dans la société interconnectée d'aujourd'hui, la confidentialité des données suscite de plus en plus de préoccupations. Les problèmes de confidentialité n'étaient pas un thème essentiel du SMSI, bien que la confidentialité ait été jugée importante dans les documents publiés à l'issue du sommet⁶. Récemment, cette notion est devenue l'un des thèmes centraux de la société de l'information naissante, compte tenu en particulier du rôle accru des moteurs de recherche sur le Web et du développement rapide de ce qu'il est convenu d'appeler les services de réseau social. Les fuites de données et la cybercriminalité peuvent causer des torts importants au public en général et la société mondiale de l'information est devenue plus vulnérable aux activités illicites et importunes. En outre, le fait de mettre trop de renseignements personnels entre les mains de grandes sociétés (Yahoo, Google, Facebook, MySpace (filiale de News Corp), par exemple) est ressenti comme une menace contre l'intégrité personnelle des utilisateurs. Ces questions ont autant d'importance pour les utilisateurs d'Internet des pays développés que pour ceux des pays en développement. Des techniques de filoutage et de piratage ont rendu possible l'intrusion dans les dossiers privés des utilisateurs et l'utilisation frauduleuse des informations figurant dans ces dossiers. En outre, les flux de données transfrontières ont la faculté de contourner les lois nationales. N'ayant pas de lois sur la confidentialité qui répondent aux normes établies par leurs partenaires commerciaux des pays développés, les pays en développement risquent de surcroît de faire l'objet d'une discrimination dans le contexte du commerce international⁷.

⁶ Voir <http://www.itu.int/wsis/index.html>.

⁷ Il est courant, en cas de délocalisation à l'étranger, de faire figurer des clauses de protection des données dans les contrats de prestation de services.

14. L'objectif principal d'une législation sur la protection des données est de garantir que les données personnelles ne soient pas traitées à l'insu et, sauf dans certains cas, sans l'accord de la personne concernée, ce qui est essentiel pour garantir l'exactitude de ces données et appliquer un ensemble de normes de traitement de l'information. Les avis divergent considérablement sur la question de savoir si les adresses Internet Protocol (IP) devraient être considérées comme des données confidentielles ou des données personnelles. Ces adresses permettent aux moteurs de recherche de reconnaître et d'utiliser l'historique de recherche d'un utilisateur individuel pour transmettre à celui-ci des messages publicitaires personnalisés et joindre les renseignements commerciaux correspondants à la page des résultats de la recherche. Les moteurs de recherche (comme Google, Yahoo et MSN) font valoir que garder ces données confidentielles altérerait leurs modèles économiques respectifs et nuirait à la qualité de leurs systèmes et services de recherche⁸. En outre, les organismes mondiaux de surveillance de l'information ont remis en cause la manière dont les sites de services de réseau social (comme Facebook, MySpace et Bebo) utilisent les données personnelles et ont cherché à déterminer si la responsabilité de protéger la vie privée de chacun devrait incomber en totalité à l'utilisateur. Ces questions prendront de plus en plus d'importance à mesure que le nombre d'utilisateurs de ces services augmentera dans les pays en développement au cours des années à venir⁹.

15. Ces tendances peuvent porter à croire que des politiques et des réglementations publiques plus efficaces et plus modernes sont nécessaires aux niveaux international, régional, national et local. Les pays qui ont des priorités, des problèmes et des niveaux de développement différents réagissent différemment à la cybersécurité et aux solutions inappropriées qui sont apportées au problème de la confidentialité des données. De nombreuses approches nationales différentes ont vu le jour, mais ce problème véritablement mondial n'a pas encore trouvé de réponse mondiale. Avec l'aide d'organisations internationales, notamment la CNUCED et les commissions régionales des Nations Unies, les pays et les régions en développement ont commencé, dans le cadre des efforts qu'ils font pour élaborer des lois sur l'informatique et participer davantage à la société de l'information, à mettre en place des lois et des institutions efficaces afin de protéger les données. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour faire mieux connaître les problèmes de confidentialité des données tout en reconnaissant les différences culturelles, sociales et économiques afin de garantir les droits et de répondre au souci de confidentialité des utilisateurs d'Internet des pays du Sud.

⁸ Pour de plus amples renseignements, voir, par exemple, <http://www.eff.org/issues/search-engines>.

⁹ En Chine, par exemple, le nombre total d'utilisateurs des principaux sites locaux de services de réseau social devrait atteindre 110 millions en 2009 et 18 millions avant 2010.

II. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI AUX NIVEAUX RÉGIONAL ET INTERNATIONAL

A. Mise en œuvre et suivi à l'échelon régional

16. Les commissions régionales des Nations Unies continuent d'apporter leur soutien à la mise en œuvre des résultats du SMSI par le biais de plans d'action régionaux¹⁰. Un large éventail d'activités a été signalé, comportant notamment la facilitation du partage des expériences de bonnes pratiques à l'échelon national, l'appui aux gouvernements des pays pour l'élaboration des politiques, la mise en place de services en ligne et divers efforts de renforcement des capacités.

1. Afrique

17. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a continué de mettre en œuvre les résultats du SMSI aux niveaux national, sous-régional et régional. En coopération avec les Gouvernements canadien et finlandais, elle a fourni une assistance pour promouvoir un environnement politique et réglementaire favorable, élaborer des cadres de réglementation et définir des plans et des stratégies sectoriels concernant l'infrastructure nationale de l'information et de la communication et ayant trait à l'administration, la santé, l'éducation et le commerce en ligne. De plus en plus de pays et de communautés économiques régionales d'Afrique ont établi et mis en œuvre des cyberstratégies et des initiatives en ligne qui sont conformes aux buts et aux objectifs de l'initiative «Société africaine à l'ère de l'information», du Plan d'action régional africain sur l'économie du savoir et du SMSI¹¹.

18. Les structures régionales de mise en œuvre des TIC ont obtenu d'importants résultats avec l'appui de la CEA. Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) a présenté sa stratégie en matière de TIC à la sixième réunion de l'Association des organismes de surveillance de l'information et des communications pour l'Afrique orientale et méridionale et du Comité des télécommunications et des technologies de l'information du COMESA, qui s'est tenue en Égypte les 24 et 25 février 2008. En outre, les ministres des TIC de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), réunis à Praia (Cap-Vert)

¹⁰ Pour plus de détails, voir le rapport du Secrétaire général intitulé *Promouvoir l'édification d'une société de l'information à dimension humaine, axée sur le développement et solidaire, en vue de renforcer les capacités de tous les individus dans une société numérique* (E/CN.16/2007/2).

¹¹ En 2008, le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, la Gambie, le Mali, le Niger et le Nigéria ont élaboré des plans sectoriels de mise en œuvre de la politique en matière de TIC; la République démocratique du Congo, la Sierra Leone et le Togo ont poursuivi le processus d'élaboration de la politique en matière de TIC et le Burkina Faso, le Ghana, le Kenya et le Mozambique ont bénéficié de la définition de cadres nationaux de cybersécurité. Des études sur le rôle des TIC dans la croissance commerciale et économique et sur le rôle du commerce électronique sur téléphone mobile ont été réalisées en Afrique du Sud, en Égypte, en Éthiopie, au Ghana, au Kenya et au Sénégal. Une étude a été entreprise sur le rôle des téléphones mobiles dans le commerce et la banque en Afrique du Sud, au Kenya et au Sénégal.

le 16 octobre 2008, ont adopté des textes juridiques sur la cybercriminalité et la protection des données personnelles. Les ministres des TIC de la Communauté économique et monétaire des États d'Afrique centrale (CEMAC), réunis à Brazzaville le 21 novembre 2008, ont adopté un cadre réglementaire pour les TIC en application de la stratégie de la CEMAC pour 2010 en matière de TIC.

19. Sept réseaux universitaires de recherche auxquels participent 20 universités africaines ont été mis en place et ont entrepris des recherches sur l'environnement juridique et réglementaire concernant: a) la mise en œuvre des politiques en matière de TIC; b) le contenu local c) les logiciels libres; d) les appareils portables pour le paiement sans fil; e) la santé en ligne sur téléphone mobile; et f) le système d'information entre universités pour le développement socioéconomique.

20. En 2008, plus de 400 membres du Parlement ont bénéficié d'activités de renforcement des capacités en ce qui concerne le rôle des parlements dans l'édification d'une société de l'information solidaire¹². Un atelier régional sur l'administration en ligne et sur téléphone mobile, auquel ont participé les communautés économiques régionales et les centres nationaux de coordination en ligne, a été organisé avec le Département des affaires économiques et sociales (DAES) de l'ONU à Addis-Abeba du 17 au 19 février 2009.

21. La CEA et le réseau africain de l'Alliance mondiale pour les TIC au service du développement ont lancé une enquête sur le suivi et la mise en œuvre des résultats du SMSI en Afrique. En outre, la CEA, l'Alliance mondiale pour les TIC au service du développement et l'Union africaine ont organisé conjointement en avril 2008 un atelier régional sur le suivi du SMSI au cours duquel les États membres et les parties prenantes intéressées ont analysé le résultat de l'enquête et sont convenus d'un mécanisme et d'un plan de suivi permanent.

2. Asie et Pacifique

22. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a continué d'aider les États membres à mettre en œuvre les résultats du SMSI et de promouvoir les échanges de meilleures pratiques à l'échelon régional, s'agissant en particulier de la création d'un environnement de politiques et de réglementations favorable à l'émergence de la société de l'information.

23. Au cours de la réunion de la Commission de la technologie de l'information et des communications, organisée par la CESAP en novembre 2008, les États membres ont défini leurs grandes priorités et formulé un programme de travail pour 2010-2011, dont les objectifs sont les suivants: a) fournir un accès aux TIC dans les zones rurales; b) renforcer la connectivité du Pacifique; c) utiliser les TIC pour réduire les risques de catastrophe; et d) contrôler la mise en œuvre des résultats du SMSI. Une réunion d'experts intitulée «WSIS+5 and Emerging Issues in Asia and the Pacific» a précédé la session de la Commission.

¹² Des commissions parlementaires des TIC ont été créées en Gambie, au Kenya, au Niger, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie, au Rwanda et au Swaziland.

24. En 2008, pour promouvoir la mise en œuvre de la grande orientation du SMSI intitulée «Renforcement des capacités et coopération technique», le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et des communications pour le développement a entrepris une série d'activités et produit divers matériels de formation sous la supervision du secrétariat de la CESAP. Le lancement d'une université des TIC pour les responsables gouvernementaux s'est poursuivi par le biais de partenariats avec des organismes publics et des établissements de formation nationaux, ainsi que des organisations sous-régionales¹³. Trois ateliers sous-régionaux ont été organisés pour l'Asie du Sud-Est, l'Asie du Sud et l'Asie occidentale et centrale, afin de demander un retour de l'information sur les modules universitaires, ainsi qu'un stage régional de formation de formateurs. Le premier lancement national a eu lieu en Mongolie en décembre, à l'occasion duquel un programme de formation continue comprenant les huit modules universitaires devait être proposé à partir de mars 2009. Dans les Îles du Pacifique, un atelier universitaire sous-régional a été organisé en septembre aux îles Cook. Les modules seront traduits en six langues: indonésien, russe, mongole, dari, pachtoune et français¹⁴.

25. Le Centre Asie-Pacifique a en outre organisé 10 stages de formation, un forum mondial qui s'est tenu parallèlement à la réunion ministérielle de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et une réunion d'experts sur la création de l'Université. Au total, 440 représentants – dont 112 représentantes – des gouvernements, des universités, des organisations de la société civile et du secteur privé de près de 40 pays différents ont participé aux événements organisés par le Centre. En outre, celui-ci a lancé en juin 2008 le projet e-Co Hub, espace interactif de partage de savoirs et d'expériences dans le domaine des TIC au service du développement¹⁵.

26. Le Centre a publié cinq produits de la connaissance sur la capacité en ressources humaines dans le domaine des TIC. Il s'agissait notamment d'un rapport analytique sur la situation, les tendances, les politiques et les stratégies de développement des ressources humaines dans le domaine des TIC dans la région Asie-Pacifique et d'un rapport de recherche sur la mise au point d'indicateurs de la capacité en ressources humaines dans le domaine des TIC. Deux publications sur les applications des TIC au développement, portant plus particulièrement sur les petites et moyennes entreprises (PME) et la gestion des catastrophes, ont en outre été élaborées en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Enfin, en collaboration avec l'Institut coréen de développement de la société de l'information, le premier numéro d'un journal intitulé *ICT World Today* a été publié afin de mettre en commun des pratiques optimales et des informations sur les tendances et les nouveautés régionales en matière de TIC et les collaborations Sud-Sud.

¹³ Pour de plus amples renseignements, voir <http://www.cepal.org/socinfo/default.asp?idioma=IN>.

¹⁴ Le centre a aussi collaboré avec la CEA sur l'élaboration d'une version africaine de l'Université lancée le 3 mars 2009.

¹⁵ Voir <http://www.unappcict.org/ecohub>.

27. Des réunions consultatives pour la création de réseaux régionaux de télécentres de savoir ont été organisées en Azerbaïdjan et à Bangkok et ont débouché sur la création des réseaux de télécentres d'Asie centrale et de la région Asie-Pacifique. Dans le cadre du projet de coopération technique intitulé «Empowering the Rural Area through Community E-centres» (autonomisation des zones rurales par l'intermédiaire des cybercentres communautaires), un atelier sous-régional a été organisé en avril 2008 à New Delhi, suivi en juin 2008 d'un atelier de consultation avec les parties prenantes nationales sur ce même sujet, qui s'est tenu à Dhaka.

28. Bien que les économies à haut revenu d'Asie et du Pacifique soient à la pointe de l'utilisation et de la diffusion de diverses technologies, la région de la CESAP dans son ensemble reste à la traîne. Pour se rapprocher sensiblement des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs du SMSI, il reste prioritaire, à l'échelon régional, d'accroître la connectivité et d'élargir l'accès aux TIC. Un meilleur accès aux TIC, en particulier parmi les pays les moins avancés (PMA), les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, devrait, comme l'indiquent les documents publiés à l'issue du SMSI, permettre aux applications des TIC d'apporter plus systématiquement et plus durablement un surcroît de développement aux peuples et aux collectivités.

3. Asie occidentale

29. Afin d'aider les gouvernements et les parties prenantes à actualiser et ajuster leurs stratégies et leurs plans de mise en œuvre des TIC, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) publie une revue semestrielle intitulée *Regional Profile of the Information Society in Western Asia*, qui est une compilation de profils nationaux. Afin d'améliorer la qualité et la précision de l'information dans l'édition de 2009, elle a organisé en novembre 2008 un atelier consultatif sur les profils nationaux de la société de l'information en Asie occidentale.

30. Le projet d'établissement de réseaux de savoir au moyen de points d'accès aux TIC pour les communautés défavorisées, qui est mis en œuvre par les commissions régionales de l'ONU sous la direction de la CESAO, a pour but de conférer une autonomie accrue aux communautés pauvres et défavorisées en transformant certains points d'accès aux TIC en des centres de savoir interconnectés. En 2008, les activités menées dans le cadre de ce projet ont été notamment la conception d'un portail d'accès aux réseaux de savoir et l'élaboration de «stratégies du savoir» régionales et globales pour la transformation et la mise en réseau des télécentres. Un atelier de formation à l'utilisation du nouveau portail, ainsi qu'à la commercialisation et à la gestion du savoir, a été organisé à l'intention du personnel des télécentres.

31. Compte tenu de la situation difficile en Iraq, la CESAO et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), partenaires de l'initiative sur les TIC dans l'enseignement en Iraq, ont animé des sessions de renforcement des capacités consacrées à la formulation de stratégies éducatives, à la préparation au permis informatique international et à la création d'un logiciel d'apprentissage de l'arabe destiné aux écoliers irakiens non arabophones. Les deux organismes ont en outre acquis et installé du matériel pour créer des centres de formation aux TIC dans cinq gouvernorats irakiens et ont fourni du matériel à 10 laboratoires des TIC installés dans des écoles pour garçons et des écoles pour filles.

32. En 2008, la CESAO a organisé un atelier consacré à la cyberlégislation et à son application dans la région de la CESAO. À l'issue de cet atelier, une liste de mesures de renforcement de la capacité des législateurs régionaux a été proposée, ainsi que l'élaboration de lois en faveur d'une harmonisation régionale de la cyberlégislation.

33. Afin d'encourager et d'aider les gouvernements à créer des applications conviviales des TIC, le DAES et la CESAO ont organisé en novembre 2008 un atelier de renforcement des capacités de trois jours consacré à l'administration en ligne/sur téléphone mobile dans les pays arabes et au renforcement des capacités dans le domaine de la gestion du savoir par le biais du partenariat. Les participants à cet atelier ont circonscrit les principaux domaines de l'administration en ligne/sur téléphone mobile, ont étudié les difficultés et les problèmes qui se posent lors de la mise au point des applications correspondantes et se sont penchés sur les stratégies des gouvernements de la région dans le domaine des TIC.

34. Afin de préparer la création du nom de domaine «.arab», des efforts ont été entrepris en collaboration avec des acteurs internationaux en matière de noms de domaine, comme AFILIAS et le Public Interest Registry, ainsi qu'avec les communautés qui emploient des langues fondées sur l'écriture arabe, comme le perse et l'ourdou. En outre, un groupe de travail sur l'écriture arabe dans les noms de domaine internationaux a été créé. Ce groupe de travail réunit, aux côtés d'experts de l'UNICODE et de l'Équipe spéciale de l'ingénierie Internet, des spécialistes de divers pays arabophones et non arabophones¹⁶. Deux réunions du Groupe de travail (en mai et en novembre) ont été coorganisées par la CESAO. Elles ont permis d'établir les règles de coopération, de définir les problèmes, de chercher des solutions aux problèmes techniques liés à l'emploi de l'écriture arabe dans les noms de domaine et de proposer des solutions comme l'utilisation de signes diacritiques, de chiffres et de particules.

35. En tant que membre du Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement, la CESAO a mené à bien plusieurs activités en 2008 en vue d'atteindre les objectifs du Partenariat. Outre l'activité relative aux profils régionaux décrite plus haut dans la section consacrée aux grandes orientations, elle a organisé à Amman en avril 2008, en collaboration avec l'Institut arabe pour la formation et la recherche en statistique (AITRS) et l'UIT, un atelier de formation à la mesure des indicateurs des TIC. Les participants à ce séminaire ont reçu une formation dans le domaine du recueil des données se rapportant à la liste des indicateurs fondamentaux relatifs aux TIC, y compris les indicateurs concernant l'infrastructure afférente aux TIC, l'accès aux TIC et leur utilisation par les ménages et les particuliers, l'utilisation des TIC par les entreprises et le commerce des biens liés aux TIC.

4. Amérique latine et Caraïbes

36. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a poursuivi sa mise en œuvre des résultats du SMSI aux niveaux national, sous-régional et régional. En coopération avec le Gouvernement canadien et la Commission européenne par l'intermédiaire du Programme @LIS 2 – Alliance pour la société de l'information, elle a fourni une assistance pour la promotion d'un environnement politique et réglementaire favorable, la conception de

¹⁶ Voir <http://unicode.org>.

projets de cadres réglementaires et l'élaboration de programmes nationaux dans le domaine des TIC et de stratégies sectorielles en ce qui concerne l'éducation, la santé, l'administration, l'accès et la productivité en ligne dans les secteurs manufacturier et agricole. Conformément aux grandes orientations définies par le SMSI, de plus en plus de pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont adopté et mis en œuvre des stratégies et des initiatives dans le domaine des TIC qui sont conformes aux buts et aux objectifs du Plan d'action pour l'Amérique latine et les Caraïbes (eLAC)¹⁷.

37. Les États membres de la CEPALC ont commencé d'adopter une deuxième phase du Plan d'action pour la période 2008-2010 (eLAC2010), qui prévoit des ajustements sur le plan des capacités dans le domaine des TIC, de l'accès à ces technologies et de leur utilisation dans les secteurs de l'éducation et de la formation, de l'infrastructure et de l'accès, de la santé, de l'administration publique et de l'administration en ligne, de la production et des instruments d'orientation et outils stratégiques. Ils ont recommandé de renouveler le mandat de la majorité des groupes de travail de l'eLAC2007 sur l'infrastructure, les industries créatives, le télétravail, le financement, la gouvernance d'Internet, le logiciel et les cadres législatif et juridique. Ils ont aussi demandé la création de quatre nouveaux groupes spécialisés dans la santé en ligne, les TIC et l'invalidité, les déchets technologiques et la parité entre les sexes.

38. La CEPALC a continué en 2008 d'aider les responsables de l'élaboration des politiques à utiliser les possibilités qu'offre la technologie en publiant 20 études, 4 ouvrages traitant de différentes questions relatives aux TIC et intéressant la région et 1 revue semestrielle intitulée *Latin America and Caribbean Digital Review*, qui est une compilation de profils nationaux destinée à aider les gouvernements et les parties prenantes à actualiser et ajuster leurs stratégies et leurs plans de mise en œuvre des TIC¹⁸. Elle a aussi continué de fournir une assistance technique aux pays de la région et d'assurer le renforcement de leurs capacités.

39. D'importants efforts ont été faits pour aider les services nationaux de statistique à compiler des indicateurs harmonisés relatifs aux TIC. En 2008, l'Observatoire de la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes (OSILAC), exploité par la CEPALC avec le soutien financier du Centre canadien de recherches pour le développement international, a organisé à El Salvador le quatrième atelier régional sur la mesure de la société de l'information. Deux ateliers sur la mesure de l'utilisation des TIC dans l'éducation ont été organisés en collaboration avec l'Institut de statistique de l'UNESCO. L'OSILAC a publié plus de 10 documents sur la question et organisé des ateliers de renforcement des capacités dans le domaine de l'exploitation des statistiques relatives aux TIC¹⁹. Pour mener à bien ces activités, la

¹⁷ Pour de plus amples renseignements, voir <http://www.cepal.org/socinfo/default.asp?idioma=IN>.

¹⁸ À télécharger à l'adresse suivante: <http://www.cepal.org/socinfo/publicaciones/default.asp?idioma=IN>.

¹⁹ À ce jour, 17 pays ont déjà adopté la proposition de l'OSILAC concernant l'inclusion d'indicateurs relatifs à l'accès aux TIC dans leurs enquêtes périodiques auprès des ménages, 10 pays ont adopté la proposition concernant l'utilisation des TIC et 7 pays ont adopté en outre

CEPALC bénéficiait, en tant que membre du Comité directeur du Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement, de l'appui de ce dernier. Elle a mis au point un système d'informations statistiques sur les TIC qui intègre des indicateurs relatifs à l'utilisation des TIC par les ménages des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et a géré la base de données PROTIC qui permet de mettre en commun des expériences et de créer des synergies entre les projets en cours dans la région²⁰.

5. Europe et région de la CEE

40. Dans le cadre de la Convention d'Aarhus, la Commission économique pour l'Europe (CEE) a poursuivi en 2008 ses efforts pour faire en sorte que le public ait un plus large accès à l'information et participe davantage à la prise de décisions dans le domaine environnemental, afin de renforcer la protection de l'environnement²¹. Les Parties à la Convention d'Aarhus ont adopté une décision sur les outils d'information électroniques dans laquelle ils encouragent les pays à élaborer des stratégies et des programmes nationaux dotés de ressources suffisantes afin de participer en ligne à la prise de décisions dans le domaine de l'environnement. Ils ont en outre prorogé le mandat de l'Équipe spéciale des outils d'information électroniques et du Centre d'échange d'informations de la Convention afin de promouvoir l'application de méthodes et de normes communes aux systèmes d'accès public à l'information sur l'environnement.

41. Dans le cadre de son Comité du commerce, la CEE poursuit par l'intermédiaire d'un groupe de travail, à savoir le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU), ses travaux visant à faciliter les transactions nationales et internationales par la simplification et l'harmonisation des processus, des procédures et des flux d'informations. En 2008, le CEFACT-ONU a considérablement élargi sa coopération avec l'Amérique latine et l'Afrique en organisant pour la première fois des réunions au Mexique, en avril, et au Sénégal, en novembre. Ces initiatives favoriseront énormément l'échange de données commerciales sur support électronique, que ce soit sur le plan national ou international, dans les régions respectives.

42. La CEE soutient l'élaboration des politiques en matière de TIC dans les pays d'Asie centrale par l'intermédiaire du Programme spécial des Nations Unies pour les économies des pays d'Asie centrale (SPECA). Dans le cadre de ce programme, elle dirige depuis 2008 la mise en place du Groupe de travail de projet sur le développement fondé sur le savoir. Elle a dirigé un certain nombre de séminaires régionaux et nationaux de renforcement des capacités dans le

les propositions de l'OSILAC concernant l'inclusion d'indicateurs relatifs aux TIC dans les enquêtes auprès des entreprises.

²⁰ À consulter à l'adresse suivante: <http://www.cep.al.org/tic/flash/default.asp?idioma=IN>; voir aussi www.protic.org.

²¹ Convention de la CEE sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (adoptée en juin 1998 à Aarhus, Danemark).

domaine des politiques et des questions juridiques liées aux TIC, et en particulier dans le domaine du commerce électronique.

43. La CEE continue de promouvoir des transports plus sûrs, plus efficaces et plus respectueux de l'environnement en incorporant dans les instruments juridiques internationaux des dispositions qui autorisent l'utilisation des TIC, c'est-à-dire le commerce, l'environnement, l'emploi et la sécurité en ligne. En 2008, l'informatisation des carnets TIR (Transports internationaux routiers) s'est poursuivie en collaboration avec les États membres et d'autres parties prenantes. Les TIC guident les progrès des nouvelles technologies de l'automobile dans les domaines de l'environnement et de la sécurité en ligne.

B. Mise en œuvre et suivi au niveau international

1. Assemblée générale

44. Dans sa résolution 62/182 du 31 janvier 2008, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-troisième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, le rapport qu'il devait établir à l'intention de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et dans le suivi des textes issus du SMSI. À sa 2^e séance plénière, le 19 septembre 2008, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-troisième session la question intitulée «Les technologies de l'information et des communications au service du développement», et d'en renvoyer l'examen à la Deuxième Commission. Pour l'examen de cette question, la Deuxième Commission était saisie des documents suivants: a) rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international (A/63/72-E/2008/48); et b) note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur général de l'UNESCO sur la mise en œuvre de la résolution 50/130 de l'Assemblée générale, y compris les recommandations de la dixième Table ronde interinstitutions sur la communication pour le développement (A/63/180).

45. Le 19 décembre 2008, l'Assemblée générale a examiné le rapport sur les technologies de l'information et des communications au service du développement (A/63/411) et a adopté, par consensus, une résolution sur la question (A/RES/63/202). Dans cette résolution, l'Assemblée a accueilli avec satisfaction l'initiative Connecter l'Afrique de l'Union internationale des télécommunications et souligné que, pour la majorité des pauvres, les promesses de développement que recélaient la science et les techniques, notamment les technologies de l'information et des communications, n'étaient toujours pas tenues et qu'il importait de tirer efficacement parti des technologies, y compris celles de l'information et des communications, pour réduire la fracture numérique. Elle a estimé que les technologies de l'information et des communications ouvraient des perspectives nouvelles pour la solution des problèmes de développement et qu'elles pouvaient favoriser la croissance économique et la compétitivité ainsi que contribuer à l'élimination de la pauvreté et à l'inclusion sociale. Elle a: a) souligné le rôle à jouer par les gouvernements dans l'élaboration de politiques publiques; b) reconnu le rôle important du secteur privé; c) reconnu le potentiel des TIC pour ce qui était du transfert de technologie; d) pris acte de la persistance d'inégalités entre hommes et femmes; e) rappelé les améliorations obtenues et les innovations en matière de mécanismes financiers; f) encouragé

le renforcement et la poursuite de la coopération entre toutes les parties prenantes de façon à assurer véritablement la mise en œuvre des textes issus du Sommet; g) reconnu le rôle des TIC en tant que catalyseur pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; h) prié le Secrétaire général de soumettre à la session de fond de 2009 du Conseil économique et social un rapport sur le processus de renforcement de la coopération; i) invité les États membres à contribuer au fonds d'affectation spéciale créé afin d'assurer une participation véritable de l'ensemble des parties prenantes au Forum sur la gouvernance d'Internet en 2009 et 2010. Enfin, elle a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-quatrième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur l'application de la résolution et la suite qui lui aura été donnée.

2. Conseil économique et social

46. Dans le cadre de l'examen de la question de la science et de la technique au service du développement, le Conseil économique et social a adopté, le 18 juillet 2008, la résolution 2008/3 ainsi que les quatre projets de décisions contenus dans le rapport sur les travaux de la onzième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement (E/2008/31). La résolution 2008/3 évalue les progrès réalisés s'agissant de la mise en œuvre et du suivi des résultats du SMSI. Les quatre projets de décisions concernaient: a) la participation des organisations non gouvernementales et des entités de la société civile aux travaux de la Commission à ses douzième et treizième sessions; b) la participation des milieux universitaires aux travaux de la Commission; c) le rapport du Secrétaire général sur la science, la technique et l'innovation qui devait être présenté à la Commission à sa douzième session; et d) le rapport de la Commission sur les travaux de sa onzième session et l'ordre du jour provisoire et la documentation de sa douzième session.

3. Groupe des Nations Unies sur la société de l'information

47. Sous la présidence de l'UIT, le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information a tenu sa troisième réunion le 18 septembre 2008 avec la participation de représentants de la FAO, du BIT, de l'UIT, du Conseil des chefs de secrétariat, de la CNUCED, du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, de l'UNESCO, de l'ONUDI, de l'ONUDC, de l'UNRWA, de l'UPU et de l'OMS. Les participants ont pris acte du fait que le PNUD ne souhaitait pas assumer la présidence du Groupe, mais désignerait un représentant de haut niveau chargé d'assurer la liaison. Le Groupe a par conséquent convenu qu'à l'avenir sa présidence serait assumée à tour de rôle par l'UIT et l'UNESCO, et confirmé que la CNUCED ferait office de deuxième vice-président en 2009. Ils ont été informés des résultats des réunions de facilitation des grandes orientations tenues le 23 mai 2008, et des consultations tenues le 15 septembre 2008 au sujet de l'ensemble de manifestations prévues en 2009 en rapport avec le Sommet mondial (voir ci-dessous). Le Groupe a confirmé, à la demande du PNUD, que l'UIT reprendrait les travaux concernant la grande orientation C6, et convenu de la possibilité pour le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) de reprendre la grande orientation C7 (en ironnement). Il a examiné différentes propositions quant à la meilleure façon d'organiser les manifestations prévues en 2009, sans toutefois prendre de décision finale sur la question. Les participants ont été informés de la résolution 2008/3 du Conseil économique et social, notamment de son paragraphe 32, et à ce sujet le Président les a invités à adresser leurs points de vue au secrétariat. Enfin, le groupe a examiné ses rapports avec le Groupe des Nations Unies

pour le développement et la question de savoir comment mieux intégrer les stratégies et les mesures dans le domaine des TIC aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et aux bilans communs de pays.

4. Facilitation des grandes orientations

48. La troisième réunion de facilitation des grandes orientations, présidée par l'UIT, l'UNESCO et le PNUD, s'est tenue le 23 mai 2008. Les participants ont fait part des différentes réunions qui avaient été tenues et ont examiné comment renforcer le processus. Ils ont convenu de manière générale que l'ensemble de manifestations en rapport avec le Sommet mondial devrait être regroupé en une semaine et qu'il pourrait être préférable d'examiner un certain nombre de thèmes plutôt que les différentes grandes orientations. Certains participants ont proposé de créer un comité directeur pour chacune des grandes orientations, voire un groupe consultatif mondial multiparties prenantes pour la semaine de manifestations²².

49. Afin d'analyser les problèmes qui se posent pour donner suite au Sommet et d'explorer de nouvelles voies, l'UIT et l'UNESCO ont coprésidé la réunion ouverte de consultation sur l'ensemble de manifestations prévue en 2009 qui s'est tenue le 15 septembre 2008, qui a réuni de nombreux participants, et qui a principalement porté sur la nécessité de revoir l'organisation de ces manifestations. Certains participants restaient favorables à l'organisation de réunions autour de thèmes particuliers plutôt que des grandes orientations. D'autres ont rappelé que ces grandes orientations avaient été approuvées par les chefs d'État et de gouvernement et ne devaient pas être remplacées par des thèmes particuliers. Certaines suggestions ont été faites concernant l'organisation, parallèlement aux réunions consacrées aux grandes orientations, d'ateliers portant sur un certain nombre de thèmes. Il a été convenu qu'une consultation en ligne serait organisée afin d'examiner plus avant l'intitulé de cet ensemble de manifestations et l'organisation de la prochaine réunion en mai 2009²³.

5. Société civile, entreprises et partenariats entre plusieurs parties prenantes

50. En 2008, les organismes de la société civile, les entreprises et les partenariats entre plusieurs parties prenantes ont organisé de nombreux séminaires et conférences et publié un grand nombre de publications. Par exemple, le Information Society Project de la Yale Law School a organisé à Genève, du 8 au 10 septembre 2008, la troisième Access to Knowledge Conference (A2K3), qui a mis l'accent sur le mouvement A2K, l'A2K et les droits de l'homme, l'A2K et le programme de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) dans le domaine du développement, l'A2K et le commerce international, les exceptions et les limitations aux droits d'auteur, les modèles libres, les technologies d'accès, l'accès libre à la littérature

²² Pour plus de détails, voir le résumé à l'adresse suivante: http://www.itu.int/wsis/documents/doc_multi.asp?lang=en&id=24110.

²³ Pour plus de détails, voir le résumé à l'adresse suivante: http://www.itu.int/wsis/documents/doc_multi.asp?lang=en&id=24110.

scientifique et divers autres thèmes connexes²⁴. MobilActive.org et SANGONet ont organisé à Johannesburg, du 13 au 15 octobre 2008, une conférence sur le thème de la libération du potentiel des technologies mobiles pour la société, qui a été la plus importante manifestation internationale consacrée par la société civile sur ce sujet. Lors de la troisième réunion de l'IGF, à Hyderabad, l'Association pour la communication progressive (APC) et l'Instituto del Tercer Mundo ont lancé le *Global Information Society Watch Report 2008*²⁵. Building Communication Opportunities, partenariat entre quatre organismes de développement bilatéral et six organisations non gouvernementales internationales, a publié une étude sur l'impact de l'information et des communications sur le développement²⁶.

51. En 2008, l'Alliance mondiale pour les technologies de l'information et des communications au service du développement (GAID) a principalement cherché à aider à intégrer les TIC dans le programme général des Nations Unies pour le développement, y compris les objectifs du Millénaire, et à aider les pays en développement à intégrer les TIC dans leurs stratégies et programmes nationaux de développement. En partenariat avec le Pacte mondial et d'autres entités des Nations Unies, elle a organisé le 24 septembre 2008, au Siège de l'ONU, le tout premier Forum ONU-Secteur privé, qui a été l'occasion d'obtenir des engagements concrets de responsables du secteur des technologies et des affaires en vue de l'élaboration d'une réponse à long terme à la crise alimentaire mondiale et à la pauvreté endémique.

52. En 2008, la Global Initiative for Inclusive ICTs (G3ICT), initiative de la GAID, a poursuivi les activités de coopération pour la promotion de solutions dans le domaine des TIC et la normalisation des TIC pour les personnes handicapées. Un séminaire commun Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)/G3ICT/GAID sur la mise en œuvre du programme pour l'accessibilité de la Convention sur les droits des personnes handicapées: problèmes et possibilités pour les États signataires, tenu à New York le 3 décembre 2008, a débouché sur un programme biennal contribuant à l'application rapide et réelle de la Convention, en particulier de son article 9, qui demande la mise en place d'un cadre universel facilitant l'accès de manière générale.

53. La Chambre internationale de commerce, dont le siège se trouve à Paris, et son initiative BASIS (Business Action to Support the Information Society) restent des interlocuteurs privilégiés pour la mise en œuvre et le suivi du SMIS. En 2008, la Chambre a présenté plusieurs documents thématiques, concernant notamment la gouvernance d'Internet.

²⁴ La plupart des comptes rendus et documents sont disponibles à l'adresse suivante: <http://a2k3.org>.

²⁵ Voir <http://www.giswatch.org/gisw2008/GISW2008.html>.

²⁶ L'étude complète est disponible à l'adresse suivante: http://www.bcoalliance.org/system/files/BCO_FilalReport.pdf.

6. Entités du système des Nations Unies

54. Les entités du système des Nations Unies ont fait état d'un large éventail d'activités relevant de leurs programmes en rapport avec la mise en œuvre et le suivi des résultats du SMSI. Elles ont travaillé en liaison étroite avec des gouvernements, des commissions régionales et d'autres parties prenantes, y compris des organisations non gouvernementales et le secteur privé.

a) Mise en œuvre des grandes orientations

i) *Rôle des autorités de gouvernance publiques et de toutes les parties prenantes dans la promotion des TIC au service du développement (C1)*

55. Afin de promouvoir le partage des connaissances, la diffusion d'informations et la recherche sur la cyberadministration partout dans le monde, le Département des affaires économiques et sociales, agissant par l'intermédiaire de la Division de l'Administration publique et de la gestion du développement, a présenté début 2008 les caractéristiques et les modalités opérationnelles du Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques. La Division a également lancé un site «gratuit» et libre d'accès sur la cyberadministration afin de regrouper les parties prenantes nationales et internationales et les organismes des Nations Unies en un partenariat pour le partage des savoirs de façon à renforcer les capacités des gouvernements en matière de développement de la cyberadministration et de mise en place d'une administration en ligne, et a publié le premier volume du recueil des applications des TIC pour l'administration en ligne.

56. À la veille de la troisième réunion du Forum pour la gouvernance d'Internet, en décembre 2008, le Département des affaires économiques et sociales, l'Union interparlementaire (UIP) et l'UIT, agissant par l'intermédiaire du Centre mondial pour les TIC dans les parlements, ont organisé le deuxième Forum parlementaire sur la société de l'information consacré au rôle des parlements et des législateurs et qui a principalement porté sur la protection des enfants, la cybercriminalité et la protection de la vie privée. Les parlementaires ont été encouragés à donner une dimension parlementaire au débat sur la gouvernance d'Internet.

57. Le Département des affaires économiques et sociales, l'Union interparlementaire et le Centre mondial pour les technologies de l'information et de la communication dans les parlements ont publié le *Rapport mondial du parlement en ligne 2008*, qui constitue une première évaluation, à partir d'une enquête menée auprès de 105 parlements, de la façon dont les TIC sont utilisées pour toute une gamme d'activités relevant des parlements. Sur la base de ce rapport, le Département des affaires économiques et sociales, le Parlement européen et le Centre mondial pour les TIC dans les parlements ont organisé une conférence mondiale au cours de laquelle le Département a lancé, en collaboration avec l'Assemblée populaire égyptienne, le Réseau parlementaire africain dont l'objectif est d'encourager la collaboration, le partage des savoirs et l'appui mutuel en matière de procédures législatives, de recherche et de TIC entre parlements africains.

58. En 2008, l'UIT a organisé un colloque mondial des régulateurs et un forum mondial des chefs d'entreprise (février, Thaïlande), un colloque mondial sur le renforcement des capacités

humaines (juillet, Royaume-Uni) et un colloque sur le développement des télécommunications et les jeunes dans le cadre de TELECOM (septembre, Thaïlande).

ii) *Infrastructure de l'information et de la communication (C2)*

59. L'UIT a organisé en 2008 cinq forums et divers ateliers régionaux afin de mieux faire connaître les normes existantes et de réduire les écarts en la matière entre pays développés et pays en développement²⁷. En outre, elle a organisé le 29 octobre un colloque mondial sur la normalisation. L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications a approuvé, entre autres, la résolution 76 sur les tests de conformité et d'interopérabilité qui, combinée à l'adoption d'une marque UIT pour les équipements et les services, pourrait contribuer à renforcer l'interopérabilité, comme demandé par les pays en développement.

60. En ce qui concerne les radiocommunications, les domaines activement étudiés par l'UIT sont l'accès sans fil à l'Internet, les communications radio d'urgence, les systèmes de télédétection et la transmission numérique.

iii) *Accès à l'information et au savoir (C3)*

61. En 2008, l'UNESCO a principalement fait porter son action sur la formulation d'un cadre pour les politiques et sur le renforcement des infrastructures dans les domaines de la capacité d'utilisation de l'information, de la préservation de l'information et de l'accès à l'information. Elle a poursuivi ses efforts visant à renforcer le rôle clef des bibliothèques et des institutions d'enseignement pour le développement de sociétés de l'information, notamment en mettant l'accent sur la sensibilisation à l'importance qu'il y a à inscrire l'utilisation de l'information dans les programmes scolaires. Dans le cadre du programme «Mémoire du monde» et de ses registres, l'UNESCO a préservé des documents originaux et mené une campagne de sensibilisation à l'importance du patrimoine et de la mémoire. La bibliothèque numérique mondiale a été élargie de façon à servir de cadre au développement national et régional. Un accent particulier a été donné à la promotion de l'offre de contenus variés et multilingues sur Internet. L'UNESCO a également encouragé l'accès à l'information scientifique et aux ressources éducatives au moyen de politiques d'accès libre et de contenu, ainsi que par un recours plus large aux logiciels libres dans tous les domaines de compétences.

62. L'UIT a organisé de nombreux ateliers, conférences et colloques, et mis gratuitement en ligne des portails d'information, des outils pratiques et des bases de données. De façon à développer le dialogue avec le monde universitaire, elle a organisé une série de conférences sur des thèmes liés à la normalisation. La première conférence Kaléidoscope consacrée à l'innovation dans les réseaux de prochaines générations (mai, Genève) a cherché à établir un lien entre les universités et les activités et études menées par l'UIT sur les nouvelles technologies et les technologies émergentes. Une deuxième conférence Kaléidoscope, consacrée à l'innovation pour l'inclusion numérique, se tiendra les 31 août et 1^{er} septembre 2009 en Argentine.

²⁷ Ces forums ont été organisés à Brasilia (mai), Accra (mai), Tachkent (juin), Damas (juillet) et Hanoi (septembre).

63. L'OMPI appuie le rôle que peuvent jouer les droits de propriété intellectuelle pour assurer une distribution plus large et plus conviviale de contenu de façon à réduire la «fracture numérique». S'agissant du plan d'action pour le développement, l'Assemblée générale de l'OMPI de 2007 a créé un nouveau Comité du développement et de la propriété intellectuelle. Au cours de sa deuxième session, en juillet 2008, le Comité a examiné les activités qu'il pourrait mener de façon à réaliser les objectifs du plan d'action dans le domaine du droit d'auteur, notamment: a) les activités visant à mieux faire comprendre les problèmes que pose en matière de droits d'auteur l'identification du matériel relevant du domaine public (par exemple les œuvres orphelines, les techniques de gestion des droits et le rôle des moteurs de recherche); b) une étude du domaine public; et c) les nouveaux instruments d'octroi de licences (par exemple le système Creative commons et les logiciels libres), y compris la coexistence avec des types de droits d'auteur ou de licences plus traditionnels²⁸. Les débats se poursuivront lors de la troisième session du Comité en avril et mai 2009.

iv) *Renforcement des capacités (C4)*

64. Le Département des affaires économiques et sociales et l'Union interparlementaire, agissant par l'intermédiaire du Centre mondial pour les technologies de l'information et de la communication dans les parlements, ont engagé la mise en place d'un registre qui contiendra la législation de différents pays au sujet des nouvelles questions qui apparaissent dans le domaine des TIC de façon à faciliter le partage de pratiques législatives. Le registre contient actuellement les législations de 70 pays (protection des enfants, cybercriminalité, logiciels libres, vie privée, liberté de l'information et accessibilité). La Division de l'administration publique et de la gestion du développement a appuyé plusieurs activités techniques menées en coopération et visant à renforcer les capacités des gouvernements à utiliser les TIC pour améliorer l'efficacité et la qualité des services fournis²⁹.

v) *Renforcement de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC (C5)*

65. Les travaux menés dans le cadre du Programme mondial de cybersécurité se sont poursuivis. L'impulsion donnée par ce programme de l'UIT et sa nature générale ont suscité l'intérêt d'autres parties prenantes et créé des possibilités de collaboration et de coopération. L'UIT a effectué un travail important en matière d'architecture de sécurité de codage et d'identification ainsi que de systèmes de gestion de la sécurité de l'information. En 2008, elle a publié un certain nombre de recommandations en matière de sécurité ainsi qu'une feuille de route relative aux normes de sécurité des TIC, à savoir une base de données dans laquelle figurent les normes approuvées. L'UIT, l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information et le Network and Information Security Steering Group ont rédigé un manuel intitulé *Security in Telecommunications and Information Technology*.

²⁸ Voir http://www.wipo.int/edocs/mdocs/mdocs/en/cdip_2/cdip_2_4_prov_2.doc.

²⁹ Dans le cadre de son initiative de renforcement des capacités dans le domaine des TIC au service du développement, la Division a fourni en 2008 une aide à la réalisation de projets d'administration en ligne au Belize et au Ghana.

66. En 2008, un débat de haut niveau du Conseil de l'UIT a donné aux ministres et aux conseillers des États membres l'occasion d'échanger leurs points de vue sur la cybersécurité et le changement climatique. Le Conseil a également adopté la résolution (modifiée) 1282 relative au rôle de l'UIT s'agissant de la mise en œuvre des résultats du SMIS.

67. Dans le cadre du Réseau de centres d'excellence, parrainé par le Gouvernement italien³⁰, la CNUCED a organisé à Tunis, en octobre 2008, en étroite collaboration avec l'Agence nationale de sécurité informatique (ANSI) tunisienne, un cours de formation à la cybersécurité qui a été l'occasion pour un grand nombre de spécialistes des TIC et d'ingénieurs africains de mettre leurs connaissances à jour concernant les aspects techniques de la cybercriminalité et de la sécurité informatique, et de mieux s'informer des problèmes généraux en matière de sécurité ainsi que des politiques mises en œuvre dans ce domaine.

vi) *Environnement propice (C6)*

68. Un nouveau module sur l'accès et le service universels a été ajouté au kit UIT/infoDev sur la réglementation des TIC, qui est un outil en ligne donnant accès aux informations les plus récentes sur les meilleures pratiques et à des études de cas en matière de réglementation à l'intention des régulateurs, des décideurs, des fournisseurs de services de télécommunication, des experts du secteur et du grand public.

69. Divers réunions, ateliers, stages de formation et activités d'assistance technique directe ont été consacrés aux questions de réglementation. Le huitième colloque mondial des régulateurs, tenu à Pattaya (Thaïlande) du 11 au 13 mars 2008, a débouché sur un ensemble de directives relatives aux meilleures pratiques novatrices en matière de partage des infrastructures d'accès libre en vue de promouvoir un accès pour tous à des conditions abordables.

70. Dans le cadre de l'Initiative mondiale de renforcement des capacités, lancée en 2007 par l'UIT, infoDev et la Banque mondiale, un programme de formation consacré aux méthodologies de calcul de coûts a été organisé à l'intention des régulateurs.

71. La CNUCED a continué d'aider les gouvernements de pays en développement à mener à bien des politiques en matière de TIC de nature à leur permettre de participer davantage à l'économie de l'information. Cette aide a notamment consisté en un appui à la surveillance de l'économie de l'information, à la préparation et à l'examen de politiques et d'initiatives nationales dans le domaine des TIC et à l'adoption de cadres juridiques contribuant au développement du commerce en ligne et à la prestation de services publics en ligne. Dans le cadre de son programme de réformes de la législation, la CNUCED a encouragé l'harmonisation des législations nationales à partir d'examen comparatifs de ces législations et grâce au renforcement des capacités des différentes parties prenantes en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Elle a contribué à l'organisation de trois réunions de l'Équipe spéciale de la Communauté de l'Afrique de l'Est sur la cyberlégislation en vue de préparer un cadre juridique pour l'harmonisation de la législation dans la région. En Asie, les principaux bénéficiaires de l'assistance technique ont été le Cambodge et la République démocratique populaire lao.

³⁰ <http://www.unctad.org.noce>.

De nouvelles activités de renforcement des capacités sont nécessaires afin que les décideurs et les parlementaires puissent mieux comprendre les implications juridiques des TIC avant d'adopter des lois en la matière conformément à l'initiative de l'ASEAN (Association des nations de l'Asie du Sud-Est)³¹. En Amérique latine, une centaine de représentants des secteurs publics et privés des pays membres de l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI) ont été formés à distance et à l'occasion d'ateliers aux incidences juridiques des TIC.

72. Dans le cadre de la dix-septième session du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes de l'OMPI, tenue en novembre 2008, plusieurs exposés ont été consacrés aux limitations et aux dérogations en matière de droit d'auteur, ainsi qu'à la nécessité pour certains groupes d'utilisateurs – tels que les personnes visuellement déficientes, les bibliothèques et les archives et les institutions d'enseignement – d'avoir accès à un contenu numérique dans des conditions raisonnables et à des formats accessibles. Les États membres de l'OMPI ont reconnu les besoins particuliers de ces utilisateurs et insisté sur l'importance d'y répondre, notamment dans les PMA. Le secrétariat de l'OMPI préparera un questionnaire au sujet des limitations et des dérogations dans le cas des activités d'enseignement, des bibliothèques et archives, des services destinés aux personnes handicapées ainsi que des technologies numériques dans le domaine du droit d'auteur.

vii) *Application des TIC (C7)*

a. Administration en ligne

73. La Division de l'administration publique et de la gestion du développement du Département des affaires économiques et sociales a organisé en 2008 divers ateliers de renforcement des capacités de gestion de la cyberadministration et de mise en œuvre des services, politiques, stratégies et solutions dans le domaine de l'administration en ligne (Shanghai, 27 et 28 mai; Beyrouth, 18-20 novembre). Elle a également renforcé les moyens techniques du centre de formation en ligne du Réseau d'information sur l'administration et les finances publiques au moyen d'un système comprenant jusqu'à 15 cours de formation multilingues à l'administration publique, qui ont été suivis par 1 525 participants du monde entier. En partenariat avec le Centre pour la technologie dans l'administration, l'Université d'Albany et Microsoft, la Division a finalisé la mise au point de METER2, outil interactif basé sur le Web destiné à aider les gouvernements à contrôler le bon fonctionnement de leurs systèmes d'administration en ligne et à les améliorer.

74. En 2008, la Division a publié une analyse comparative de la situation en matière d'administration en ligne dans 192 États membres intitulée *United Nations E-Government Survey 2008: From E-Government to Connected Governance*. Cette étude met l'accent sur les initiatives visant à améliorer l'efficacité opérationnelle par l'intégration des fonctions de soutien³². Une réunion d'experts consacrée à la prochaine étape en la matière a été organisée

³¹ Pour plus d'information sur l'harmonisation de la législation des pays membres de l'ASEAN, voir le *Information Economy Report 2007/2008*.

³² Les pays suivants ont demandé des missions consultatives de la Division afin de renforcer leurs capacités à élaborer des solutions et des services ainsi que des politiques et des stratégies

à New York les 11 et 12 décembre, en vue d'examiner et de valider les questions posées à l'occasion de l'enquête de façon à en améliorer la partie quantitative au moyen de cinq ensembles d'indicateurs additionnels/révisés mesurables.

b. Commerce électronique

75. En 2008, l'Union postale universelle (UPU), l'UIT et les Gouvernements indien et bhoutanais ont fait le point de leur projet commun de télécentres³³. Ce projet, qui est financé par le Gouvernement indien, la poste bhoutanaise, Bhutan Telecom, l'UIT et l'UPU, consiste à informatiser 38 bureaux de poste au moyen de matériel fourni par l'UIT et l'UPU et à créer un réseau local desservant l'ensemble du réseau postal au Bhoutan. Jusqu'à présent, les bénéficiaires de ce projet étaient les étudiants qui l'utilisaient pour consulter les résultats de leurs examens et rechercher des informations. Les télécentres ont également facilité l'utilisation des services d'administration en ligne et étaient largement utilisés par les travailleurs étrangers pour renouveler leur permis de travail. Parmi les problèmes identifiés figurent le faible débit des liaisons, l'entretien et le remplacement du matériel dans les zones montagneuses, le faible taux d'alphabétisation de la population et la situation économique générale caractérisée par l'absence de croissance et de diversité. Un projet commun UIT/UPU/Afrique du Sud sera lancé en 2008 dans le but d'améliorer la connectivité dans les zones rurales et sous-desservies d'Afrique australe.

76. Le réseau de services financiers postaux (IFS) de l'Union postale universelle, qui permet aux bureaux de poste d'offrir aux migrants des services de virement de fonds sûrs et d'un coût abordable, a accueilli huit nouveaux pays en 2008, ce qui a porté le nombre total de pays participants à 39. Une douzaine d'autres pays devraient rejoindre le réseau en 2009.

77. Le vingt-quatrième Congrès de l'UPU, tenu en août 2008, a renouvelé son soutien à l'application des résultats du SMSI et approuvé le plan d'action pour les services électroniques³⁴ destiné à appuyer davantage encore la mise en place de services postaux électroniques. Ce plan reconnaît que les gouvernements doivent élaborer des stratégies sectorielles destinées à améliorer l'utilisation des services postaux électroniques et en évaluer l'impact sur les opérateurs postaux et leurs clients. Il encourage les gouvernements à utiliser les bureaux de poste comme centres de communication et encourage vivement l'UPU à les aider, ainsi que les opérateurs postaux, à élaborer leurs stratégies de services électroniques et à favoriser l'interopérabilité des services postaux électroniques au niveau mondial. En outre, le Congrès a invité les pays membres de l'UPU à étudier la contribution du réseau postal s'agissant en particulier de commerce électronique et d'administration en ligne³⁵ lors de la formulation des politiques nationales en

en matière d'administration en ligne, et ont financé ces missions: Bahreïn, Colombie (octobre 2008), Lesotho (juin 2008), Oman (mai et novembre 2008) et Singapour (juin 2008).

³³ http://www.itu.int/ITU-D/tech/RuralTelecom/UPU_Bhutan.pdf.

³⁴ Résolution C 33/2008.

³⁵ Résolution C 38/2008.

matière de TIC. Enfin, le Congrès a approuvé une résolution destinée à faciliter le commerce électronique par le biais du secteur postal dans les pays en développement et les pays les moins avancés. L'UPU étudie actuellement comment renforcer les capacités du secteur postal en faveur des communautés sous-desservies qui souhaitent accéder au commerce électronique intérieur et international³⁶.

78. Le Centre du commerce international (CCI) a continué en 2008 d'encourager l'adoption de solutions en matière de commerce électronique, de mettre en œuvre de telles solutions et de fournir des services consultatifs aux petites et moyennes entreprises (PME) par l'intermédiaire de son réseau de conseillers commerciaux certifié dans les pays en développement. Pour ce qui est des projets, le CCI tire partie des possibilités offertes par les technologies mobiles pour renforcer la compétitivité des exportateurs de certains pays. Il a exécuté des projets en matière de commercialisation sur Internet et de renforcement des capacités de commerce électronique au Kirghizistan, au Tadjikistan et au Maroc et fourni des conseils à des PME exportatrices d'Éthiopie, d'Ouganda et du Rwanda. Il a en outre finalisé son évaluation du potentiel du commerce électronique dans le domaine du contenu numérique, avec un financement du Trade in Sounds et en partenariat avec l'OMPI³⁷.

79. Afin d'encourager les PME à se lancer dans le commerce électronique, le CCI poursuit son étude du potentiel des communications mobiles. Au Libéria, une application visant à mettre en rapport des entrepreneurs permet à des femmes qui vendent leurs produits et à des agricultrices d'échanger des informations au moyen d'un service de radiocommunication en mode paquets (GPRS). Le CCI terminera également la préparation de ses quatre modules de formation intitulés Online2Export, en utilisant divers outils pour le renforcement des capacités. Les obstacles rencontrés sont liés au peu de ressources disponibles pour les projets fondés sur de nouvelles technologies. En particulier, étant donné que les fonds destinés aux projets sont alloués à des zones géographiques spécifiques, il a été difficile de faire intervenir de nombreuses parties prenantes ainsi que divers organismes des Nations Unies. Dans les pays bénéficiaires, les sociétés de TIC se sont montrées trop agressives, les fournisseurs d'accès Internet ou les sociétés de télécommunication n'étant pas en mesure de répondre comme il convient aux attentes de leurs clients institutionnels. Le CCI recommande de renforcer le partenariat avec le secteur privé, dont la participation doit être de plus en plus recherchée pour le suivi et la mise en œuvre des résultats du SMIS.

80. En sa qualité d'institution spécialisée du système des Nations Unies spécifiquement chargée de promouvoir le développement de l'industrie, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) fait porter son assistance en matière de TIC sur les microentreprises ainsi que sur les petites et moyennes entreprises. Le programme d'ordinateurs reconditionnés, lancé en 2008 en partenariat avec Microsoft et avec le soutien actif des centres nationaux pour une production plus propre, a principalement pour objectif d'offrir aux entrepreneurs du matériel de qualité à un coût abordable, des logiciels et une formation aux TIC, ainsi que de gérer l'intégralité du cycle de vie des ordinateurs usagés au moyen de solutions

³⁶ Résolution C 28/2008.

³⁷ Voir <http://www.tradeinsounds.com/>.

locales de recyclage. Le modèle de centre d'excellence pour le reconditionnement des matériels et l'élimination des déchets électroniques a été introduit avec succès en Ouganda avec la création de la Uganda Green Computer Company Limited, à capitaux privés. Le centre d'excellence a été inauguré en juin 2008 par le Premier Ministre ougandais et le Directeur général de l'ONUDI. Le modèle est actuellement répliqué en Afrique subsaharienne, au Moyen-Orient et en Amérique latine.

81. En mai 2008, l'ONUDI et la société Hewlett-Packard ont constitué un partenariat pour la mise en œuvre du programme Graduate Entrepreneurship Training through Information Technology (GET-IT) en Afrique. Ce programme permet d'offrir à des jeunes et à des diplômés sans emploi, par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales locales, une formation dans des domaines tels que la finance, la gestion, le marketing et les activités opérationnelles. Il a été mis en œuvre dans six pays d'Afrique et étendu en 2009 à de nouveaux pays d'Afrique et du Moyen-Orient. L'objectif global consiste à former 500 000 jeunes sans emploi ou sous-employés d'ici à 2010.

82. Un centre de développement de logiciels pour l'Afrique de l'Est sera créé en 2009, dans le cadre de l'initiative en faveur du secteur des logiciels en Ouganda – et en étroite coopération avec Microsoft et le Gouvernement ougandais – afin de servir de centre d'excellence et de pépinière regroupant monde universitaire, associations professionnelles, secteur privé et institutions publiques.

c. Cybersanté

83. L'Observatoire mondial de la cybersanté de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) continue de surveiller, d'analyser et de faire connaître les faits nouveaux et les tendances en matière de cybersanté³⁸. La deuxième enquête mondiale sur la question est en cours et présentera des informations par pays sur la mise en œuvre de cette grande orientation du SMIS. Elle examinera plus en détails des questions telles que les politiques, les partenariats, les infrastructures, le financement, le renforcement des capacités, les aspects juridiques et l'adoption d'applications éprouvées et nouvelles, telles que la santé mobile.

84. L'amélioration des systèmes d'information sanitaire est traitée dans le cadre de partenariats tels que le Réseau de métrologie sanitaire (HMN)³⁹. En 2009, ce réseau publiera la troisième édition de son *Framework and Standards*, qui est de plus en plus largement adopté comme guide technique. Jusqu'à présent, plus de 70 pays ont reçu des dons pour intensifier leurs efforts dans ce domaine avec l'appui du HMN et de partenaires. Les obstacles à la généralisation de ces systèmes tiennent à des questions de conception, de gouvernance, de financement et de capacités à gérer des systèmes de TIC complexes. Le secteur de la santé aura peut-être besoin d'investir des sommes considérables pour harmoniser les normes et assurer l'interopérabilité indispensable à un échange efficace et efficient de données sanitaires.

³⁸ www.who.int/GOe/en.

³⁹ www.who.int/healthmetrics.

85. En tant que facilitateur chargé de cette grande orientation, l’OMS est conscient de l’importance des TIC pour la santé et du fait qu’un effort significatif reste nécessaire pour respecter les engagements pris lors du Sommet mondial. Au cours des prochaines années, l’une des priorités consistera à répondre à des préoccupations communes en matière juridique et réglementaire, et à améliorer les systèmes mis en œuvre en cas de catastrophe et d’urgence. Cela suppose toutefois une véritable collaboration internationale et des investissements dans plusieurs secteurs.

d. Téléenseignement⁴⁰

86. L’UNESCO a continué d’appuyer de nombreuses initiatives en matière de téléenseignement dans toutes les régions du monde, en mettant notamment l’accent sur le renforcement des capacités des ministères de l’éducation, en particulier s’agissant de l’élaboration de politiques et de plans dans le domaine des TIC. Elle a formé plus de 400 décideurs et planificateurs de 26 pays à la planification de l’intégration des TIC pour l’enseignement. Les institutions d’enseignement supérieur et de formation d’enseignants, ainsi que les éducateurs des centres d’enseignement communautaires ou des centres multimédias ont directement bénéficié de ces activités. Les activités concernant le kit de ressources éducatives libres, menées avec l’appui de la Hewlett Foundation, ont offert une occasion exceptionnelle à plus de 600 participants de 90 pays de s’informer au sujet de ce kit de ressources et de débattre périodiquement de questions clés. Ces échanges ont débouché sur une publication, intitulée *The Way Forward*, consacrée aux questions prioritaires pour faire avancer la question des ressources éducatives libres. Encouragée par les débats autour de l’initiative «Un ordinateur portable à 100 dollars»/Un enfant un ordinateur, l’UNESCO a organisé en mai 2008 avec la Banque mondiale et InfoDev une réunion consacrée aux matériels de TIC peu coûteux pour l’éducation, qui a rassemblé 70 participants du secteur privé, de la société civile et d’organisations internationales, et qui a débouché sur une coopération entre les différents intervenants. InfoDev et l’UNESCO lanceront un forum de discussion sur cette question avant la prochaine réunion consacrée à la suite donnée aux SMIS qui se tiendra en mai 2009 à Genève.

87. En 2008, l’initiative concernant le kit de gestion de l’information (IMARK) a continué de se développer, et a offert une formation en cours d’emploi au moyen de 113 cours organisés en cinq modules destinés à des techniciens et à des gestionnaires aux niveaux national et local. Elle permet à chacun de se former de façon interactive et à son rythme à de nouveaux concepts, de nouvelles approches et de nouvelles attitudes en matière de gestion de l’information. L’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et la culture (FAO), l’UNESCO et un grand nombre de partenaires nationaux et régionaux facilitent l’utilisation de ces matériels pédagogiques, qui ont été jusqu’à présent consultés par plus de 75 000 personnes⁴¹.

⁴⁰ Voir également la grande orientation C4.

⁴¹ Pour plus d’informations, voir: www.imarkgroup.org.

e. Cyberenvironnement

88. L'Organisation météorologique mondiale (OMM) participe activement à la promotion et à la coordination de l'utilisation des TIC pour améliorer la production, l'échange et la distribution d'informations et d'alertes sur le temps, le climat et l'eau, aux niveaux mondial, régional et national, et fournit un appui à cet effet.

89. En 2008, elle a poursuivi la mise en place de systèmes de prévision et de surveillance de l'impact des catastrophes naturelles et dues à l'homme. L'architecture fonctionnelle et les normes techniques de son Système d'information, qui collecte et diffuse des informations sur le temps, l'eau et le climat pour l'ensemble de ses programmes et pour des programmes internationaux connexes, ont été affinées et publiées en 2008. En décembre 2008, 36 pays avaient désigné des centres du Système, dont 13 centres mondiaux et plus de 80 centres de production ou de collecte de données. Ces centres candidats seront présentés à la Commission des systèmes de base de l'OMM afin de s'assurer de leur conformité aux normes du Système d'information et de leur pérennité. Le premier des nouveaux centres de production ou de collecte de données devrait devenir opérationnel en 2009, et d'autres devraient le devenir en 2010.

90. Pour ce qui est de la promotion de l'utilisation du protocole commun d'alerte rapide et d'urgence, l'OMM a organisé en décembre 2008 un atelier, en collaboration avec l'UIT et OASIS. Le Royaume-Uni, la France et le Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme, qui sont membres de l'Organisation, ont par ailleurs organisé en novembre 2008 un atelier sur l'utilisation des systèmes d'information géographique et de normes internationales, telles que celles de l'OGC et de l'ISO, afin de permettre l'échange de données entre systèmes pour la prise de décisions et l'alerte.

91. Compte tenu de la nécessité d'atténuer durablement les conséquences pour l'environnement de la production, de l'utilisation et de l'élimination des équipements utilisés avec les TIC, l'Université des Nations Unies coordonne, en partenariat avec le PNUE, la CNUCED et l'ONUDI (depuis 2008) l'initiative StEP visant à élaborer des solutions à la fois justes et sans danger pour l'environnement grâce à l'analyse, à la planification et à la mise en œuvre de projets pilotes. En 2008, cette initiative a signé un mémorandum d'accord avec le secrétariat de la Convention de Bâle qui constitue la base d'une collaboration efficace en matière de recherche, de développement des capacités, de politiques et de communication. En outre, elle a entrepris, appuyée notamment par le PNUE, un projet de recherche sur le recyclage des déchets d'origine électrique et électronique, et a désigné le Centre pour l'environnement et le développement de la région arabe et de l'Europe comme centre de coordination pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Des discussions sont en cours en vue de la désignation d'autres centres de coordination régionaux.

f. Cyberscience

92. La dernière réunion des facilitateurs de la grande orientation «cyberscience» a été consacrée à l'accès au savoir scientifique et à sa diffusion, en particulier à l'intention des pays en développement. Les participants ont confirmé leur soutien en faveur d'un accès libre à l'information scientifique.

93. L'un des principaux obstacles en matière d'enseignement scientifique en Afrique est le manque d'enseignants qualifiés. Le secteur des sciences exactes et naturelles de l'UNESCO a lancé un projet intitulé «Université virtuelle africaine» qui renforce les capacités des États membres d'Afrique subsaharienne à former les enseignants. En 2008, il a assuré la formation de 90 enseignants d'universités de 10 pays d'Afrique de l'Ouest francophone à la production de modules d'enseignement en ligne et au téléenseignement. Des centres ont été créés et dotés des infrastructures nécessaires au Bénin et au Sénégal.

94. L'OMM a continué d'encourager la collecte, la diffusion et la préservation systématiques, dans tous les pays, sous forme numérique, d'informations scientifiques essentielles telles que les données météorologiques. L'année 2008 a notamment vu l'établissement d'une passerelle entre deux normes extrêmement populaires (ISO 23950 – Information et documentation – recherche d'informations et Catalogue Search pour le Web) ce qui a nettement facilité la recherche de données et d'autres informations.

95. En 2008, a été lancée l'initiative Research4Life pour trois programmes de PPP offrant un accès à 4 500 revues scientifiques, plusieurs grandes bases de données, et ouvrages et matériels de référence en 15 langues. Ces programmes sont: le Système de recherche mondial en ligne sur l'agriculture (AGORA), l'Initiative d'accès aux recherches pour la santé (HINARI), et le Service d'accès en ligne pour la recherche sur l'environnement (OARE). Ils regroupent plus d'une centaine d'éditeurs, trois organismes des Nations Unies, deux grandes universités, des fondations philanthropiques, des partenaires technologiques et d'autres partenaires encore dans le seul but de faciliter l'accès à des informations essentielles pour la vie là où ces informations sont le plus nécessaires et les moins abordables, ainsi que la formation à cet effet. Tous les partenaires se sont engagés à poursuivre ces programmes au moins jusqu'en 2015, date fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire. Les portails en ligne de ces trois programmes offrent des contenus par sujets nécessaires pour améliorer la situation en matière de santé, d'agriculture, de sécurité alimentaire et d'environnement – thèmes majeurs des objectifs du Millénaire – dans les pays en développement. L'accès est gratuit ou d'un coût modique pour les chercheurs, les enseignants, les décideurs, les bibliothécaires et les étudiants de près de 4 000 institutions publiques de 114 des pays les plus pauvres.

g. Cyberagriculture

96. Le projet de communauté d'expertise en agriculture est une initiative mondiale lancée par la FAO afin de renforcer le rôle des TIC dans le développement agricole et la sécurité alimentaire. En 2008, il comptait 4 200 membres (décideurs, planificateurs, spécialistes du développement, organisations d'agriculteurs, chercheurs et spécialistes de l'information et de la communication) de plus de 150 pays. Les activités s'articulent autour de trois axes: un espace de collaboration multilingue dans un domaine neutre (www.e-agriculture.org), des réunions et des interventions dans les pays.

97. L'année 2008 a été particulièrement riche pour la collaboration sur le Web (www.e-agriculture.org), qui repose dans une large mesure sur le bénévolat pour offrir du contenu, en vue de l'élaboration de politiques et de pratiques à l'occasion de débats en ligne et de cours de formation pour le renforcement des capacités. Toutefois, elle doit faire face aux contributions limitées de la FAO et des organisations partenaires en termes de ressources

humaines. Il n'existe pas de ressources financières spécifiquement destinées à la cyberagriculture pour appuyer son développement, et son succès dépendra donc de la participation active d'une grande diversité de parties prenantes, de contributions en nature d'institutions s'occupant du développement et du secteur privé ainsi que des modifications structurelles envisagées, telles que la mise en place d'un véritable secrétariat pour appuyer les interventions dans les pays.

98. Lors des manifestations de suivi du SMIS qui ont eu lieu en mai 2008 à Genève, la FAO a organisé une séance interactive spéciale sur le rôle que les ordinateurs à 100 dollars pourraient jouer en dehors de la sphère éducative pour laquelle ils étaient initialement envisagés, et en particulier dans le domaine de l'agriculture et du développement rural. Le débat a donc porté sur la transformation de l'initiative Un ordinateur pour tous en une variante Un ordinateur pour chaque agriculteur.

99. Les parties prenantes ont apporté leur expertise et organisé des débats dans diverses autres instances internationales et régionales. La Conférence sur la cyberagriculture organisée en Inde en juillet 2008 a examiné le rôle des PPP et des collectivités. La FAO a animé la table ronde consacrée à la cyberagriculture lors du Congrès mondial de l'Association internationale des spécialistes de l'information agricole (IAALD) de la réunion de la Fédération asiatique des technologies de l'information dans l'agriculture (AFITA) et du Congrès mondial sur les ordinateurs et l'agriculture.

100. En novembre 2008, le Forum sur la téléphonie mobile en zone rurale a examiné les principaux problèmes auxquels sont confrontées les communautés rurales pour tirer davantage parti des possibilités de la téléphonie mobile. Lors de la foire «Partage du savoir» tenue en janvier 2009 à Rome, et qui était consacrée au partage du savoir dans le cadre des initiatives en faveur du développement agricole et de la sécurité alimentaire, plusieurs sessions telles que celles consacrées à la téléphonie rurale et aux retombées de l'interconnexion des réseaux ont entre autres porté sur la cyberagriculture⁴².

viii) *Diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenus locaux (C8)*

101. En 2008, les activités de l'UNESCO se sont inscrites dans le cadre de l'Année internationale des langues. L'UNESCO a notamment organisé une série de conférences sur les instruments de normalisation encourageant le multilinguisme et la diversité linguistique et culturelle dans le cyberspace, ainsi que la diversité linguistique, la mondialisation et le développement.

102. En juin 2008, l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) a approuvé l'internationalisation des noms de domaines utilisés dans les adresses Internet, ce qui permettra à des millions d'utilisateurs d'utiliser des caractères non latins. L'UNESCO a établi une étroite collaboration avec l'ICANN et a participé, par l'intermédiaire de son Comité consultatif gouvernemental, à la définition des grandes orientations afin de veiller que

⁴² Tenue au siège de la FAO de Rome du 20 au 22 janvier 2009 et organisée par Bioversity International, le programme ICT-KM du CSIR, la FAO, le FIDA et le PAM. Voir www.sharefair.net.

l'ensemble des différentes communautés linguistiques et culturelles soit représenté dans les réseaux mondiaux d'information, d'apporter son expertise en matière linguistique, de sensibiliser ses États membres à l'internationalisation des noms de domaines et de renforcer les capacités des pays en développement.

103. La plate-forme de formation libre de l'UNESCO représente un effort commun d'accès libre à des ressources pédagogiques dans tous les domaines du développement, en particulier les langues, de façon à mieux répondre au besoin d'acquisition de savoirs et de compétences partout dans le monde. Elle compte plus de 1 600 membres représentant l'ensemble des organismes des Nations Unies et plus de 630 autres institutions s'occupant du développement, y compris des questions linguistiques. L'étude de l'UNESCO intitulée «Mesurer la diversité linguistique sur Internet» a été mise à jour en 2008; elle fait le bilan de douze années de mesure, et présente les perspectives dans ce domaine.

104. L'UIT a lancé une initiative spéciale destinée à mener des actions et des projets afin de permettre aux peuples autochtones d'avoir un accès équitable aux TIC, de les utiliser et de les connaître, en s'appuyant sur la préservation de leur patrimoine et de leur culture. Les activités prévues sont: a) l'identification de projets en faveur des communautés autochtones de la région des Amériques et l'appui à ces projets; b) la fourniture de matériel pour les télécentres, de façon à donner aux peuples autochtones un accès aux TIC et à leur permettre ainsi de mieux connaître et utiliser ces technologies pour les aider à intégrer la société mondiale de l'information; c) la promotion de l'enseignement dans le domaine des TIC par la formation à distance, l'encouragement de la recherche sur l'information et l'adaptation des formes novatrices de constitution de réseaux; d) une étude sur l'accès aux TIC, leur utilisation et leur connaissance à l'attention des communautés autochtones d'Afrique et de la région arabe, en mettant l'accent sur l'identification des besoins particuliers pour la constitution de portails; et e) un atelier à l'intention des communautés autochtones d'Afrique pour la définition de lignes directrices pour leurs portails Internet sur les TIC.

ix) *Média (C9)*

105. À l'occasion du soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme l'UNESCO a organisé le 3 mai 2008, dans plus de 100 pays, des manifestations marquant la Journée mondiale de la liberté de la presse, et a accueilli à Paris, en octobre 2008, un colloque international de haut niveau sur la liberté d'expression qui a mis l'accent sur son rôle central en matière de promotion du dialogue, de la démocratie et du développement. Par ailleurs, toute une série de manifestations ont été organisées au niveau national. Il convient également de signaler le lancement de la deuxième édition révisée de la publication intitulée *Liberté d'information, une étude comparative des législations*, ainsi que le projet en cours de création d'un kit sur la liberté d'expression à l'intention des élèves du secondaire.

106. Le programme international pour le développement de la communication (PIDC) a continué de jouer son rôle de mécanisme de mobilisation de ressources pour encourager le développement des médias. Son succès reflète le rôle joué par l'UNESCO au niveau mondial en faveur de médias libres, indépendants et pluralistes. Dotés de près de 2 millions de dollars, 70 projets ont été lancés en avril 2008 avec l'appui du PIDC dans 50 pays en développement.

Quatre-vingt-dix propositions de projets ont été reçues d'organisations locales de médias en vue de la réunion du bureau du PIDC, qui se tiendra en février 2009.

107. Les indicateurs du développement des médias, approuvés par le Conseil intergouvernemental du PIDC en mars 2008, ont été publiés en anglais, français, espagnol, russe, arabe et dans d'autres langues encore. Ils constituent un outil de diagnostic important pour évaluer la situation des médias dans un contexte national et aider les parties prenantes à déterminer les domaines qui nécessitent une aide. Ils sont désormais considérés par les parties prenantes et par les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement des médias et de la bonne gouvernance comme un très important outil de normalisation. En coopération avec d'autres parties prenantes, l'UNESCO en pilote l'application dans plusieurs pays tels que le Mozambique, la Croatie et le Kirghizistan.

108. Le renforcement de la collaboration interinstitutions au sein du système des Nations Unies dans le domaine de la communication pour le développement durable s'est poursuivi. La onzième table ronde interinstitutions sur ce thème, tenue à Washington en mars 2009, a porté sur la surveillance, l'évaluation et l'institutionnalisation de cette collaboration.

109. La deuxième phase du développement des centres multimédias communautaires (CMC) en Afrique, dirigée par l'UNESCO, a permis la création de plus de 60 centres au Mali, au Mozambique et au Sénégal. De plus, près de 30 nouveaux projets de développement de médias communautaires et de centres multimédias ont été lancés dans les pays en développement.

110. L'UNESCO a continué à développer sa coopération avec la Commission européenne, l'Alliance des civilisations et la Commonwealth Broadcasting Association afin d'assurer un accès à la formation et au savoir, et a pris la tête d'une initiative visant à mettre au point un modèle universel de programmes de formation d'enseignants dans le domaine des médias et de l'information. Un vaste projet d'amélioration des normes professionnelles et de responsabilisation des médias a été lancé en août 2008 à l'intention de pays d'Europe du Sud-Est.

x) *Dimensions éthiques de la société de l'information (C10)*

111. Après les trois conférences régionales sur les dimensions éthiques de la société de l'information organisées avec l'appui de l'UNESCO en Amérique latine, en Afrique et en Europe, une quatrième conférence a été organisée au Viet Nam, en 2008, pour la région Asie-Pacifique. Elle a rassemblé 70 participants venant des secteurs public et privé, de la société civile et de l'UNESCO qui ont débattu de questions telles que l'accessibilité, la confidentialité, la vie privée, la diversité et le respect des valeurs humaines et fondamentales. Le principal objectif de la première conférence consacrée au Plan d'action pour l'info-éthique était la mise en œuvre de ce plan adopté suite à la première conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur l'info-éthique. Les contributions à la conférence ainsi que ses résultats ont été

publiés et sont accessibles en ligne⁴³. Le projet a également facilité la constitution d'un réseau universitaire sur l'info-éthique et d'un réseau de jeunes latino-américains sur l'info-éthique.

b) Application des thèmes

i) Mécanismes de financement

112. Dans sa résolution 2008/3, le Conseil économique et social a recommandé que le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information organise des consultations multipartites ouvertes à tous et ciblées sur la mise en œuvre des paragraphes 3 à 28 de l'Agenda de Tunis relatifs aux mécanismes de financement en vue de relever les défis que représente l'application des technologies de l'information et des communications au service du développement. La troisième réunion du Groupe, tenue en septembre 2008, a été l'occasion d'une première série de discussions, et le Président a invité les participants à communiquer leurs points de vue au secrétariat.

113. L'Agenda de Tunis pour la société de l'information met l'accent sur le fait que le financement des TIC au service du développement doit s'inscrire dans le contexte de l'importance croissante que jouent ces technologies, non seulement comme moyen de communication, mais également comme moteur de développement et comme outil permettant de réaliser les buts et objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

114. Le développement des TIC suppose généralement d'importants investissements. De nombreux pays, en particulier les PMA, n'ont pas les moyens financiers nécessaires et doivent donc faire appel au secteur privé et à des sources extérieures. La plupart des pays donateurs et des organismes multilatéraux sont conscients de la nécessité de développer les TIC et ont appuyé divers projets, généralement dans le cadre de partenariats entre organismes bilatéraux et multilatéraux, ministères (communications, finances, éducation, santé et administration), groupes de la société civile et secteur privé. Les organisations internationales et des organismes de développement, ainsi que les banques régionales de développement ont fourni des ressources aux pays pour les aider à élaborer leurs stratégies et politiques en matière de TIC.

115. Les mécanismes existants de financement de la société de l'information ont continué à être utilisés pour les infrastructures et les services. Les investissements étrangers directs (IED), en particulier, ont permis à de nombreux pays d'avoir accès à la technologie, au capital, aux compétences en matière de gestion et aux marchés à l'exportation. Les pays en développement ont représenté une part significative des nouveaux projets dans les TIC financés par des IED au cours des dernières années.

116. À l'occasion de la conférence sur le financement du développement qui s'est tenue en novembre 2008 à Doha, l'Alliance mondiale pour les technologies de l'information et de la communication au service du développement a appelé l'attention sur le rôle que pourraient jouer les nouveaux modes basés sur le Web et répartis lors d'une session de travail de haut niveau sur

⁴³ Voir http://portal.unesco.org/ci/en/ev.php-URL_ID=1534&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html.

les modes de financement novateurs pour le développement des applications numériques. À cette occasion, des chefs d'entreprise et des innovateurs ont réfléchi à de nouvelles façons de mobiliser des ressources pour l'application des TIC en faveur du développement au moyen des technologies Web 2.0 et des réseaux sociaux, en s'appuyant sur les résultats et les recommandations de la conférence «The United Nations Meets Web 2.0 – New Media, New Entrepreneurs and New ICT Opportunities in Emerging Markets», tenue les 25 et 26 mars 2008 à New York, ainsi que du Forum mondial sur l'accès et la connectivité: Financement novateur des TIC pour le développement, tenu les 19 et 20 mai 2008 à Kuala Lumpur.

117. Le Fonds mondial de solidarité numérique, créé à Genève en 2005 en tant que nouveau mécanisme pour le financement du développement des TIC ouvert aux parties prenantes intéressées, n'a pas reçu un soutien suffisant et n'a donc pas été en mesure d'apporter un financement important en faveur de projets dans le domaine des TIC.

ii) *Gouvernance d'Internet*

a. Renforcement de la coopération

118. L'Agenda de Tunis a reconnu la nécessité de renforcer la coopération en ce qui concerne les questions de politique publique liées à l'Internet et le suivi des performances dans ce domaine. Le processus a été lancé en 2006 par le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la gouvernance d'Internet. En 2007, le Département des affaires économiques et sociales a été chargé par le Secrétaire général de poursuivre les consultations et de participer à l'organisation du processus de communication de rapports sur cette question. Le 12 mars 2008, le Cabinet du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a reçu, à sa demande, les rapports annuels de performance de 10 organisations, qui font apparaître plusieurs points communs.

119. L'ensemble des organisations ont déclaré avoir fait des efforts en direction d'autres parties prenantes. Les organisations gouvernementales ont cherché à élargir la coopération avec les entreprises, la société civile et la communauté Internet. Pour leur part, les organisations de la communauté Internet ont fait état de leurs activités en direction des autorités publiques, des entreprises et de la société civile. Presque toutes les organisations ont déclaré avoir activement participé au Forum sur la gouvernance d'Internet, et la plupart d'entre elles (ICANN, ISOC, UIT, OCDE et UNESCO) avaient des représentants au sein soit du groupe des parties prenantes du Forum soit du groupe consultatif du Président du Forum. Plusieurs organisations (Conseil de l'Europe, ISOC, UIT, OCDE, UNESCO et W3C) ont participé à la création des coalitions dynamiques du Forum. Il était prévu de continuer à mettre l'accent sur les débats entre les diverses parties prenantes au sein du Forum.

120. De nombreux rapports ont souligné les activités de renforcement des capacités, telles que les programmes d'enseignement, les conférences et ateliers. Plusieurs organisations ont indiqué qu'elles mettaient l'accent sur la facilitation du dialogue entre diverses parties prenantes. Il a parfois été fait référence à la participation à des forums pour l'élaboration de procédures et de politiques en matière de gouvernance d'Internet, le Conseil de l'Europe insistant sur sa responsabilité pour ce qui est de faciliter la négociation de traités sur la politique dans le domaine de l'Internet. L'OMPI a présenté son importante contribution à la médiation en cas de différends concernant les noms de domaine et l'UIT a fait référence à ses travaux visant à unifier

les différentes initiatives en matière de cybersécurité afin de mettre en place un cadre général permettant de parvenir à un consensus entre les diverses parties prenantes.

121. Si les efforts en faveur du renforcement de la coopération varient d'une organisation à l'autre, les rapports communiqués donnent à penser que l'appel lancé dans l'Agenda de Tunis a été pris au sérieux.

b. Forum sur la gouvernance d'Internet

122. Le Forum sur la gouvernance d'Internet est entré dans la troisième année de sa durée de vie théorique de cinq ans et a tenu sa réunion annuelle à Hyderabad (Inde), du 3 au 6 décembre 2008 sur le thème général «L'Internet pour tous». La réunion a rassemblé plus de 1 400 participants venant de 94 pays. Le Forum a muri à plusieurs égards. Sa troisième réunion a été l'occasion de débattre de questions politiquement sensibles dans un climat de bonne foi, et a permis d'atténuer les craintes et les préoccupations des participants. Les principales sessions ont donné lieu à des journées thématiques avec pour thème «Le prochain milliard», «La promotion de la cybersécurité et de la confiance», «La gestion des ressources Internet critiques» et enfin «Les nouvelles questions: l'Internet de demain» et «Le bilan de la situation actuelle et l'avenir». Parallèlement, 87 ateliers, forums sur les bonnes pratiques, réunions dynamiques et forums ouverts ont été organisés autour des thèmes généraux des grandes sessions et du mandat général du Forum.

123. Les discussions ont fait ressortir certains points communs. La coopération entre de nombreuses parties prenantes est considérée comme un préalable indispensable pour traiter l'ensemble des problèmes existants. Tous les utilisateurs faisaient partie de l'Internet et tous les intervenants avaient en commun la responsabilité de trouver des solutions. S'il fallait effectivement examiner les questions liées à la gouvernance d'Internet au niveau mondial, il n'en fallait pas moins agir aussi au niveau local. Il n'existait toutefois pas de solution miracle, et chaque pays devait trouver ses propres solutions en fonction de sa situation. L'échange des meilleures pratiques et l'échange d'informations pouvaient y contribuer.

124. La réunion de 2008 a également abordé le processus d'examen, comme demandé dans l'Agenda de Tunis (par. 76). La quatrième réunion du Forum, en 2009, sera l'occasion de mener des consultations formelles de façon à pouvoir parvenir à une décision avant l'échéance des cinq ans. Elle se tiendra à Sharm El Sheikh (Égypte) du 13 au 18 novembre 2009.

125. Un grand nombre de nouvelles initiatives régionales et nationales ont été adoptées en 2008, et ont contribué aux débats lors de la troisième réunion. En Afrique de l'Est, une réunion organisée à Nairobi a permis de consolider les résultats des réunions nationales qui s'étaient tenues au Rwanda, en République-Unie de Tanzanie, en Ouganda et au Kenya. La réunion de Dakar a quant à elle été consacrée aux questions de gouvernance pour les pays d'Afrique de l'Ouest. Une réunion pour l'Amérique latine et les Caraïbes a été organisée à Montevideo, et une réunion du Dialogue paneuropéen sur la gouvernance d'Internet (EuroDIG) a été accueillie à Strasbourg par le Conseil de l'Europe. Des réunions ont également été organisées au Royaume-Uni, en Italie et en Allemagne.

iii) *Mesure de la contribution des TIC au développement*

126. En 2008, le Partenariat pour la mesure des TIC au service du développement a continué d'aider les pays en développement à recueillir des données selon des normes convenues au niveau international, à compiler et à diffuser des indicateurs aux niveaux mondial et régional, à réviser et à compléter la liste d'indicateurs de base et à examiner de nouvelles questions, telles que la mesure de l'impact économique et social des TIC.

127. Par sa résolution 2008/3 de juillet 2008, le Conseil économique et social a pris note des travaux du Partenariat pour mettre au point des indicateurs et a recommandé d'étudier la possibilité de définir des repères et des indicateurs d'impact, pour examen par la Commission statistique de l'ONU, de façon à suivre les progrès réalisés en vue des buts et objectifs énoncés dans les documents adoptés à l'occasion du SMIS. La Division de statistique a regroupé les indicateurs de base recueillis par différents membres du Partenariat dans un nouveau portail. Les indicateurs de base en matière d'éducation ont été définis par l'Institut de statistique de l'UNESCO à l'issue d'un programme pilote de collecte, d'ateliers régionaux et de contacts avec des ministères de l'éducation. L'Institut de statistique de l'UNESCO s'attache désormais à développer les indicateurs pour des pays qui ont mis en place des programmes nationaux d'introduction de nouvelles technologies dans les écoles.

128. Le Partenariat a révisé la liste d'indicateurs de base en consultation avec les bureaux nationaux de statistique. Cette liste révisée a été présentée lors de la quarantième session de la Commission de statistique des Nations Unies et porte sur: a) les infrastructures et l'accès; b) l'accès aux TIC par les ménages et l'utilisation de ces technologies; c) l'utilisation des TIC par les entreprises; d) l'utilisation des TIC dans l'enseignement; e) le secteur des TIC; et f) le commerce des biens liés aux TIC.

129. À la suite de demandes répétées de la part des décideurs qui souhaitent obtenir des données au sujet de l'impact social et économique des TIC, le Partenariat a décidé de créer un nouveau groupe spécial qui examinera comment mesurer l'impact des TIC et quelles sont les données nécessaires, l'objectif étant de fournir aux pays un ensemble d'outils statistiques et analytiques afin de leur permettre de procéder à leurs propres évaluations.

130. Les membres du Partenariat ont poursuivi leurs activités d'assistance technique et de renforcement des capacités à l'intention des pays en développement: organisation de stages de formation (CNUCED, UIT), missions consultatives dans les pays, ateliers régionaux et nationaux et publication de guides pratiques tels que le guide de l'OCDE sur la société de l'information, le *Manual for the Production of Statistics on the Information Economy* de la CNUCED et le *Manual for Measuring Access to, and Use of, Information and Communication Technologies by Households and Individuals* de l'UIT. En mai, le Partenariat avait publié un rapport statistique exhaustif intitulé *The Global Information Society: a Statistical View*, qui présente les indicateurs existant dans le monde ainsi qu'une évaluation des progrès pour ce qui est de mesurer les écarts qui persistent dans le domaine de la société de l'information et des données.

131. La base de données du SMIS, administrée par l'UIT, est devenue un outil d'échange d'informations sur la mise en œuvre de projets en rapport avec les grandes orientations. En mai 2008, elle comptait plus de 3 800 projets. Le *Report on the WSIS Stocktaking 2008*,

également publié en mai, présente une mise à jour des activités menées par les gouvernements et d'autres organisations en vue de la réalisation des objectifs et buts du SMIS entre la fin 2005 et l'année 2008.

132. Les futures activités du Partenariat mettront l'accent sur: a) la poursuite de la révision de la liste d'indicateurs de base, y compris les indicateurs de mesure de l'administration en ligne; b) la poursuite des travaux concernant la mesure de l'impact des TIC; c) la fourniture d'une aide aux pays en développement dans le domaine de la statistique des TIC à l'occasion de séminaires et d'ateliers de formation régionaux et nationaux ainsi que de la fourniture de conseils techniques (les manuels de la CNUCED et de l'UIT sur la mesure des statistiques d'utilisation des TIC par les entreprises et les ménages, et les cours de formation associés, seront utiles à cet égard); et d) la poursuite de la sensibilisation des décideurs politiques à l'importance de la mesure des TIC grâce à l'amélioration des outils de communication et à la participation active aux efforts internationaux de mesure des progrès en vue de la réalisation des objectifs du SMIS et des objectifs du Millénaire pour le développement.

III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

133. Des progrès considérables ont été réalisés en 2008 en vue de la mise en œuvre des résultats du SMIS. Les différentes entités du système des Nations Unies ont fait état de très nombreuses activités, mais il n'existe pas de mécanisme permettant aux autres parties prenantes de faire part de leurs activités et il est donc difficile pour les facilitateurs des grandes orientations et pour les commissions régionales d'évaluer les efforts de la société civile, des entités commerciales et des partenariats regroupant diverses parties prenantes, de même que de faire rapport à ce sujet au secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement. Par ailleurs, le nombre de parties prenantes, le nombre de recommandations et d'engagements ainsi que l'absence de niveaux de référence et de cibles dans le Plan d'action de Genève compliquent davantage encore l'évaluation.

134. En ce qui concerne la facilitation des grandes orientations, si certaines entités ont déclaré avoir mobilisé les parties prenantes dans le cadre de réseaux électroniques comme à l'occasion de consultations et de réunions, d'autres ont continué de rencontrer des difficultés considérables à cet égard et fait état d'une faible participation des nouvelles parties prenantes. L'un des obstacles est le coût élevé des réunions à Genève, qui décourage la participation de parties prenantes de pays en développement.

135. Il faut renforcer la coordination entre les principaux organismes de facilitation et le secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement, de façon à simplifier et à regrouper l'organisation des manifestations en rapport avec le SMIS, et notamment à regrouper les réunions consacrées aux grandes orientations en une semaine immédiatement après la session ordinaire de la Commission. Lors d'une consultation ouverte organisée par l'UIT et l'UNESCO le 15 septembre 2008, certains participants ont notamment suggéré que l'ensemble des manifestations liées au SMIS devraient consister en une séance d'ouverture et une séance de clôture plénières et, entre les deux, en sessions parallèles consacrées à divers thèmes tels que les TIC et les objectifs du Millénaire, les mécanismes de financement, la sécurité et le libre accès à la littérature scientifique. Les organisateurs des manifestations de 2009 tiennent compte de plusieurs de ces suggestions.

136. Il importe également d'établir des repères afin de mesurer les progrès en vue des buts et objectifs du Plan d'action de Genève et de l'Agenda de Tunis. À cet égard, agissant par l'intermédiaire du secrétariat, la Commission de la science et de la technique au service du développement pourrait étudier la possibilité de travailler en liaison étroite avec le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information et les principaux modérateurs et facilitateurs afin de regrouper les 11 grandes orientations autour des divers thèmes.

137. De nouveaux sujets, qui n'étaient pas au cœur des débats lors de la première et de la deuxième phases du SMIS en 2003 et 2005, tels que la vie privée et la protection des enfants, continuent d'apparaître. La Commission devrait s'intéresser non seulement aux aspects positifs de la société de l'information qui est en train de se mettre en place, mais également aux divers risques associés, tels que le «phishing» et d'autres types de cybercriminalité.

138. La Commission pourrait mettre l'accent sur les politiques et les applications en faveur des pauvres, notamment l'offre du haut débit au niveau local, afin de rétrécir le fossé numérique entre les pays et au sein d'un même pays.

139. L'ensemble des parties prenantes devrait mettre davantage l'accent sur l'autonomisation. L'autonomisation, le renforcement des processus démocratiques et les TIC dans l'éducation devraient être des thèmes prioritaires de la Commission. L'ensemble des parties prenantes devraient également accorder davantage d'attention aux contributions potentielles des TIC à la réalisation des objectifs du Millénaire et à la réduction de la pauvreté.

140. Si le développement des infrastructures reste prioritaire pour les pays en développement, il importe de reconnaître que l'augmentation du taux de pénétration d'Internet n'est pas nécessairement suffisante pour créer une société de l'information pour tous. Un accès véritable, que ce soit des individus ou des collectivités, demande plus qu'une simple infrastructure. Les capacités humaines – on estime qu'il existe 776 millions d'adultes analphabètes et 75 millions d'enfants non scolarisés – ainsi que l'insuffisance du contenu local constituent toujours d'importants goulots d'étranglement. Les individus doivent à la fois disposer des moyens financiers nécessaires pour avoir accès à Internet et posséder les compétences indispensables pour utiliser les services et le matériel. La Commission devrait par conséquent chercher à mieux faire comprendre ce problème de l'accès et insister sur les facteurs de l'offre, de façon à donner aux communautés comme aux citoyens les moyens de tirer véritablement parti des TIC.
